

COLLECTION «FEMMES ET
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS»

LES CONDITIONS DE VIE
DES FEMMES ET LE
DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL ET LOCAL EN
CHAUDIÈRE-APPALACHES

DÉCEMBRE 2000

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 24 novembre 2000.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Analyse, rédaction et coordination
Claire Minguay

Collaboration
Solange Proulx
Sandra Shee

Soutien technique
Clémence Lemieux

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-36878-9

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	11
1.1 Le territoire.....	11
1.2 Les infrastructures.....	13
1.2.1 Les services de santé et les services sociaux.....	13
1.2.2 Les établissements d'enseignement.....	13
1.2.3 Les services d'emploi.....	14
1.2.4 Les organismes de développement.....	14
1.3 La population.....	15
1.3.1 Répartition et perspectives démographiques.....	15
1.3.2 Transformation des familles.....	20
1.4 L'économie et l'emploi.....	21
1.4.1 Les secteurs d'activité	21
1.4.2 Les orientations stratégiques.....	23
1.5 La participation des femmes au marché du travail.....	24
1.5.1 Les indicateurs du marché de travail	24
1.5.2 Les conditions de travail.....	26
1.5.3 La concentration professionnelle.....	28
1.5.4 Le travail autonome.....	30
1.5.5 L'économie sociale.....	31
1.5.6 La pauvreté.....	32
1.5.7 Les services de soutien à l'intégration socioprofessionnelle.....	34
1.6 La scolarité.....	37
1.6.1 La scolarisation.....	37
1.6.2 La concentration scolaire.....	39
1.6.3 Des correctifs à envisager.....	42

1.7 Le respect de l'intégrité physique et psychologique.....	44
1.7.1 Les services d'IVG et de planification des naissances.....	44
1.7.2 La santé mentale : des indices inquiétants.....	46
1.7.3 La violence faite aux femmes.....	50
1.8 La vitalité du secteur communautaire.....	54
1.9 La vie culturelle.....	56
1.10 La contribution des femmes.....	57
1.10.1 Le mouvement associatif.....	57
1.10.2 L'apport individuel.....	58
1.11 La position des femmes dans le développement de la région	61
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS.....	65
Cible 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes.....	65
Cible 2 : Améliorer la qualité des emplois occupés par des femmes.....	66
Cible 3 : Accroître l'accès aux services, notamment en milieu rural.....	71
Cible 4 : Prévoir les mesures nécessaires pour faire face aux importants changements démographiques en cours.....	74
Cible 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et contre la violence qu'elles subissent.....	76
CONCLUSION	81
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME.....	83
BIBLIOGRAPHIE.....	89

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1A	— Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 1996.....	16
TABLEAU 1B	— Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Chaudière-Appalaches, 1996.....	17
TABLEAU 2	— Répartition des enfants dans les ménages selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 1996.....	20
TABLEAU 3	— Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, Chaudière-Appalaches et MRC, 1996.....	26
TABLEAU 4	— Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, Chaudière-Appalaches et MRC, 1996.....	27
TABLEAU 5	— Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 1996.....	28
TABLEAU 6	— Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Chaudière-Appalaches, 1996.....	29
TABLEAU 7	— Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec.....	38
TABLEAU 8	— Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs en Chaudière-Appalaches.....	61

LISTE DES ACRONYMES

AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
BSQ	Bureau de la statistique du Québec
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CDC	Corporation de développement communautaire
CHSLD	Centre hospitalier de soins de longue durée
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CRES	Comité régional d'économie sociale
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
CUQ	Communauté urbaine de Québec
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EPA	Enquête sur la population active
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MRQ	Ministère des Régions du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PME	Petites et moyennes entreprises
PSR	Planification stratégique régionale
RRSSS	Régie régionale de la Santé et des Services sociaux
SQDM	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
TRÉS	Table régionale d'économie sociale
TROCCA	Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches

CARTE DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Source : Ministère des Transports
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles, — et des mesures —, d'intervention pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon le sexe est résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région, et non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes.

CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA CHAUDIÈRE–APPALACHES

1.1 Le territoire

Bordée au nord par le fleuve Saint-Laurent et adossée au sud à la frontière américaine, la région de la Chaudière–Appalaches est également voisine du Bas-Saint-Laurent, à l’est, ainsi que du Centre-du-Québec et de l’Estrie à l’ouest¹. On y dénombre 157 municipalités regroupées en 11 municipalités régionales de comté (MRC) : L’Islet, Montmagny, Bellechasse, Desjardins, Les Chutes-de-la-Chaudière, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, Les Etchemins, L’Amiante².

Alors qu’en moyenne au Québec, 78 % de la population vit en milieu urbain, en Chaudière-Appalaches, la répartition de la population entre les zones urbaines et rurales est beaucoup moins contrastée (56,1 % contre 43,9 %). Les MRC Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière, ainsi que, dans une moindre mesure, L’Amiante et Beauce-Sartigan sont à prédominance urbaine, alors que les sept autres sont surtout rurales³. Les principales villes sont, dans l’ordre : Lévis (Desjardins), Saint-Georges (Beauce-Sartigan), Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Nicolas (Les Chutes-de-la-Chaudière), ainsi que Montmagny (Montmagny). Quatre MRC ne comptent aucune municipalité de plus de 5 000 habitants.

La région est loin de constituer un tout monolithique et les différences se manifestent autant sur le plan de la démographie, que dans les activités économiques, les revenus des ménages ou l’identité culturelle, par exemple. Devenue une région administrative autonome seulement en 1987, la Chaudière–Appalaches demeure marquée à bien des égards par la proximité de la capitale nationale. De plus, elle regroupe des sous-régions fort distinctes d’un point de vue historique. Bien que, avant la colonisation française, des Amérindiens aient fréquenté régulièrement le territoire, —Abénaquis et Etchemins venus de la côte nord-est de l’Atlantique, ainsi que Micmacs et Malécites ayant fréquenté les rives du Saint-Laurent—, aucun établissement autochtone permanent ne s’est implanté dans la région. C’est donc sous le régime seigneurial français que s’amorce le peuplement : la Côte-du-Sud compte une vingtaine de seigneuries en 1670, deux concessions sont attribuées (en 1636 et en 1672) sur la Rive-Sud, puis on retrouve trois concessions en Beauce en 1737. La sous-région de l’Amiante est pour sa part développée selon le modèle anglais lors de la colonisation des *Eastern Townships* à compter de 1791⁴.

La Chaudière–Appalaches est en outre formée de trois grands ensembles géographiques : les basses-terres du Saint-Laurent, propices à l’agriculture, s’étendent d’est en ouest sur la

¹ Ministère des Régions. Adresse URL (page consultée en juillet 2000) : <http://www.sdr.gouv.qc.ca/>.

² Informations à jour lors de la consultation en octobre 2000.

³ CRCQ Chaudière-Appalaches. *Profil socioéconomique 2000 de la région Chaudière-Appalaches*, mars 2000, p. 8.

⁴ Ministère des Régions. Adresse URL..., *op. cit.*

rive fluviale de six MRC (L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Desjardins, Les Chutes-de-la-Chaudière et Lotbinière). Suivent, respectivement au centre et au sud, le piémont et le plateau appalachien, où cohabitent la forêt et l'agriculture, cette dernière se concentrant dans les vallées des rivières Chaudière et des Etchemins⁵.

Les organismes du milieu, dont le Conseil régional de concertation et de développement (CRCDD), sont d'ailleurs tout à fait conscients des disparités, inter et même intra MRC, auxquelles ils doivent faire face puisque, en 1995, lors de la première planification stratégique régionale, le CRCDD a eu recours à la méthode d'indice global de développement⁶ pour évaluer la situation des municipalités du territoire en regard de la moyenne régionale. Cet exercice a permis de dégager l'existence de trois types de milieu : en restructuration, en développement et développés⁷.

Les milieux en restructuration, qui couvrent *grosso modo* la partie sud du territoire, d'est en ouest et englobent près de 70 municipalités (20 % de la population), se caractérisent par :

- la décroissance, voire l'exode, de leur population;
- un niveau de scolarité peu élevé;
- un taux d'occupation de la main-d'œuvre sous la moyenne régionale et, à l'inverse, un taux de chômage supérieur;
- de faibles revenus, confinant à la pauvreté;
- la concentration de 60 % de toute la main-d'œuvre régionale de l'industrie forestière.

Les milieux en développement, qui représentent 70 municipalités sises dans les basses terres et autour des pôles urbains⁸ (39 % de la population), se particularisent par :

- une décroissance ou une stagnation de la population;
- un taux de scolarité plus élevé que dans le premier milieu;
- un taux d'activité égal à la moyenne régionale;
- des revenus dans la moyenne régionale;
- la concentration de 47 % de la main-d'œuvre régionale en agriculture.

Enfin, 35 municipalités (42 % de la population) des zones urbaines (rive sud immédiate de Québec, axe urbanisé de la Beauce et deux enclaves de la MRC de l'Amiante, Thetford Mines et Irlande) sont considérées comme des milieux développés, parce qu'elles se distinguent par une position plus favorable que l'ensemble de la région, soit :

- une croissance de la population;
- un taux de scolarité supérieur à la moyenne régionale;

⁵ *Idem.*

⁶ Cet indice est fondé notamment sur l'évolution de la population, sa structure d'âge et sa scolarité, ainsi que sur les taux d'activité, d'occupation et de chômage, les revenus et les secteurs d'activité de la main-d'œuvre.

⁷ PLURAM, *CRCDD Chaudière-Appalaches, Plan stratégique de développement régional, octobre 1995.*

⁸ Agglomérations des Chutes-de-la-Chaudière, de Lévis, de Thetford Mines, de Saint-Georges, ainsi que les villes de Montmagny et de Sainte-Marie.

- un taux d’occupation de la main-d’œuvre avantageux;
- des revenus plus élevés que la moyenne régionale;
- la concentration de 46 % de la main-d’œuvre régionale;
- la concentration des emplois du secteur tertiaire.

1.2 Les infrastructures

1.2.1 Les services de santé et les services sociaux

Outre la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches qui assume la gestion et la coordination de la dispensation des soins et des services, la région dispose de cinq centres hospitaliers, onze CLSC, dont huit ayant aussi une mission de centre d’hébergement et de soins de longue durée, un centre jeunesse et trois centres de réadaptation, desservant respectivement les personnes présentant une déficience intellectuelle, une déficience physique ou des problèmes de toxicomanie.⁹ Les MRC de Beauce-Sartigan et Desjardins sont celles qui comptent le plus grand nombre d’établissements. La région, comme toutes les autres, a dû procéder à des fusions et à des réaménagements majeurs dans l’organisation des services au cours des dernières années. Si, de 1995 à 1999, le nombre de lits de courte durée disponibles sur le territoire a diminué (de 773 à 601), le taux de rétention des malades dans la région s’est tout de même accru (de 64 % à 67 %)¹⁰.

On ne saurait passer sous silence l’indispensable contribution de près de 200 organismes communautaires reconnus par la RRSSS, dont les groupes de femmes, particulièrement actifs en périnatalité, en santé mentale et dans la lutte à la violence faite aux femmes. Enfin, soulignons l’existence de La Maison de naissances Mimosa (Saint-Romuald), en activité depuis 1994¹¹.

1.2.2 Les établissements d’enseignement

Depuis juillet 1998, la région est desservie par quatre commissions scolaires francophones et une anglophone¹², qui remplacent les neuf commissions scolaires catholiques qui existaient auparavant. Le réseau d’enseignement public comprend 135 écoles primaires, 30 écoles secondaires, 14 centres de formation professionnelle et 17 centres d’éducation des adultes. L’enseignement collégial public est offert par les trois cégeps de la région (Lévis-Lauzon, Beauce-Appalaches et Région de l’Amiante), ainsi que par le Centre d’études collégiales de Montmagny, rattaché au cégep de La Pocatière.

⁹ Informations obtenues auprès de la RRSSS lors de la consultation du 26 octobre 2000.

¹⁰ CRCQ Chaudière-Appalaches. *Mise à jour du plan stratégique de développement régional de Chaudière-Appalaches*, mai 2000, p. 10 et 11.

¹¹ En 1996-1997, avec 5,5 postes de sages-femmes incluant la coordonnatrice, la Maison a effectué 197 suivis complets de maternité, 152 naissances, 39 accompagnements par une sage-femme en centre hospitalier et 6 autres interventions diverses. La Maison de naissances Mimosa, *Rapport annuel 1996-1997*, St-Romuald, 1997.

¹² Il s’agit de Central Québec qui dessert aussi la région de la Capitale-Nationale.

Le réseau d'enseignement privé est constitué de neuf établissements, dont sept offrent l'enseignement primaire, un la formation secondaire et un la formation tant secondaire que collégiale¹³.

L'enseignement universitaire est assuré, à Lévis, par le Centre d'études universitaires de la Rive-Sud de l'Université du Québec à Rimouski et, à Saint-Georges, par le Centre universitaire des Appalaches qui agit comme intermédiaire entre la population et les institutions d'enseignement supérieur; il donne accès à certains programmes de formation dans la mesure où la demande le justifie. Ses principaux partenaires sont l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université Laval¹⁴.

On doit aussi mentionner l'existence de quatre centres de recherche qui influencent le dynamisme et le développement de certains secteurs clés de l'économie : le Service d'information et de transfert technologique pour l'entreprise, le Centre de robotique industrielle, Trans Biotech et le Centre de technologie minérale et de plasturgie de Thetford Mines¹⁵.

1.2.3 Les services d'emploi

Onze centres locaux d'emploi (CLE) offrent dorénavant les services de sécurité du revenu et les services publics d'emploi. Leurs interventions s'adressent tant aux employeurs, notamment pour l'offre d'emploi, qu'aux individus, pour les services de placement, entre autres. Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), composé de représentantes et de représentants des associations patronales et syndicales, des organismes communautaires, du milieu de l'enseignement, ainsi que des ministères concernés, s'assure que les services et les mesures d'emploi sont adaptés aux besoins de la région. Enfin, la direction régionale d'Emploi Québec travaille en étroite collaboration avec les CLE et le CRPMT et veille notamment à l'harmonisation des interventions en matière de développement du marché du travail et de l'emploi.

La région compte aussi 11 Carrefours Jeunesse Emploi et plusieurs groupes communautaires qui contribuent au développement de l'employabilité et à l'intégration socioprofessionnelle; cependant un seul, Transition'Elle, s'adresse exclusivement aux femmes.

1.2.4 Les organismes de développement

La région compte près d'une cinquantaine d'organismes voués au développement économique. Onze centres locaux de développement (CLD) sont chargés, dans chacune des MRC, de mettre en œuvre les moyens pour développer l'économie locale et susciter

¹³ CRCD Chaudière-Appalaches. *Profil...*, op.cit., p. 61.

¹⁴ *Idem*, p. 65.

¹⁵ Emploi Québec Chaudière-Appalaches. *Les particularités du territoire de Chaudière-Appalaches*, [rédaction : Suzanne Lefebvre], septembre 2000.

la création d'emplois. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) qui coordonne les interventions contribuant au développement tant économique que social et culturel. On dénombre en outre 24 chambres de commerce et plusieurs corporations de développement ou sociétés de développement industriel ou commercial. Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans ce domaine. Parce que certains d'entre eux utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément des dimensions tant économiques que sociales des problèmes, ils ont contribué au récent redéploiement de l'économie sociale et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances locales. Des associations de femmes d'affaires sont aussi engagées dans le soutien à l'entrepreneuriat féminin, et un groupe se préoccupe de la formation et de l'accès des femmes aux métiers non traditionnels.

1.3 La population

1.3.1 Répartition et perspectives démographiques

Statistique Canada recensait en 1996 une population de 380 525 personnes en Chaudière-Appalaches dont 191 410 femmes (50,3 %) et 189 115 hommes (49,7 %). Les MRC les plus peuplées sont Les Chutes-de-la-Chaudière (20 % de la population régionale), Desjardins (13,5 %) et Beauce-Sartigan (12,2 %). À l'inverse, la MRC Les Etchemins compte la plus faible proportion de la population régionale (4,8 %).¹⁶

De 1991 à 1998¹⁷, la population de la région s'est accrue de 3,3 %, une hausse un peu moindre que dans l'ensemble du Québec (3,6 %). Cette croissance ne s'est pas manifestée également sur tout le territoire. Six MRC ont connu une augmentation démographique : ce sont, par ordre croissant, Robert-Cliche, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Desjardins, Beauce-Sartigan et Les Chutes-de-la-Chaudière, celle-ci ayant enregistré la plus forte augmentation (14,2 %). Pendant ce temps, les cinq autres ont vu leur population diminuer, les changements les plus notables ayant été perçus dans L'Amiante et Les Etchemins qui ont toutes deux perdu 3,5 % de leur population.

¹⁶ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales effectuées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, 1998.

¹⁷ Selon les données post-censitaires révisées, compilées et citées par le ministère de l'Industrie et du Commerce à partir des données des recensements de 1991 et 1996 de Statistique Canada et des compilations spéciales de l'Institut de la statistique du Québec.

Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Profil économique de la région Chaudière-Appalaches*, adresse URL (page consultée en juillet 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG>.

TABLEAU 1A — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
Chaudière-Appalaches	191 410	50,3	189 115	49,7	380 525	100,0	100,0
0 - 14 ans	37 960	48,9	39 610	51,1	77 570	100,0	20,4
15 - 24 ans	25 985	48,4	27 665	51,6	53 650	100,0	14,1
25 - 34 ans	26 130	49,3	26 885	50,7	53 015	100,0	13,9
35 - 44 ans	32 705	49,7	33 075	50,3	65 780	100,0	17,3
45 - 54 ans	25 945	49,3	26 715	50,7	52 660	100,0	13,8
55 - 64 ans	16 520	50,9	15 950	49,1	32 470	100,0	8,5
65 ans +	26 165	57,7	19 215	42,3	45 380	100,0	11,9
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Avec une proportion des 0 à 14 ans et des 15 à 24 ans supérieure à la moyenne, la population de la Chaudière-Appalaches est actuellement plus jeune que celle du Québec. Les MRC Les Chutes-de-la-Chaudière, Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche se distinguent particulièrement à ce chapitre. De même, la présence des 55-64 ans et des 65 ans et plus est légèrement moins marquée dans la région qu'au Québec. Ce constat mérite cependant d'être nuancé à la lumière de la situation des différentes MRC : plusieurs d'entre elles — L'Islet, Bellechasse, L'Amiante, Montmagny et Les Etchemins — comptent une part de personnes âgées qui dépasse largement les moyennes nationale et, à plus forte raison, régionale.¹⁸

Par contre, on doit préciser que, de 1986 à 1996, alors que la population régionale des 0 à 14 ans diminuait presque trois fois plus rapidement qu'ailleurs au Québec (- 3,4 % c. - 1,3 %), la part des personnes âgées augmentait au même rythme que la moyenne québécoise (2 %). Il en résulte un vieillissement plus rapide dans la région qu'au Québec. Il se trouve encore accentué par l'exode des jeunes de 15 à 19 ans noté dans toutes les MRC à l'exception de Les Chutes-de-la-Chaudière.¹⁹ Les motifs pour quitter une zone du territoire peuvent tourner autour de trois grands thèmes : études, travail, besoin d'indépendance. On peut donc prévoir une accélération du vieillissement en Chaudière-

¹⁸ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

¹⁹ CRCD Chaudière-Appalaches. *Profil...*, op. cit., p. 12.

Appalaches puisque, selon les prévisions du BSQ, ces tendances devraient se poursuivre au cours des prochaines années.²⁰ Les MRC qui ont accusé les plus fortes baisses de leur population des 20-24 ans de 1991 à 1996 sont Les Etchemins, L'Islet et L'Amiante.²¹

La décroissance de la population imputable aux départs est toutefois freinée par les arrivées, résultant principalement de migrations intraprovinciales, si bien que le solde migratoire de la région est positif. Il faut toutefois nuancer en soulignant que ce sont exclusivement les MRC Les Chutes-de-la-Chaudière, Beauce-Sartigan et, dans une moindre mesure, Desjardins et Robert-Cliche qui obtiennent un bilan positif à ce chapitre. Toutes les autres MRC enregistrent au contraire un déficit migratoire.²²

TABLEAU 1B — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Chaudière-Appalaches, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
L'Islet	9 925	50,0	9 910	50,0	19 835	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 885	49,5	1 920	50,5	3 805	100,0	19,2
15 - 24 ans	1 180	47,9	1 285	52,1	2 465	100,0	12,4
25 - 34 ans	1 250	48,4	1 330	51,6	2 580	100,0	13,0
35 - 44 ans	1 600	48,3	1 710	51,7	3 310	100,0	16,7
45 - 54 ans	1 255	48,3	1 345	51,7	2 600	100,0	13,1
55 - 64 ans	1 015	51,9	940	48,1	1 955	100,0	9,9
65 ans +	1 740	55,8	1 380	44,2	3 120	100,0	15,7
Montmagny	11 970	50,3	11 825	49,7	23 795	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 025	49,0	2 110	51,0	4 135	100,0	17,4
15 - 24 ans	1 525	47,7	1 670	52,3	3 195	100,0	13,4
25 - 34 ans	1 545	48,7	1 625	51,3	3 170	100,0	13,3
35 - 44 ans	1 845	48,2	1 985	51,8	3 830	100,0	16,1
45 - 54 ans	1 705	49,5	1 740	50,5	3 445	100,0	14,5
55 - 64 ans	1 270	52,0	1 170	48,0	2 440	100,0	10,3
65 ans +	2 055	57,4	1 525	42,6	3 580	100,0	15,0
Bellechasse	14 840	50,0	14 845	50,0	29 685	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 970	50,2	2 945	49,8	5 915	100,0	19,9
15 - 24 ans	1 880	47,8	2 055	52,2	3 935	100,0	13,3
25 - 34 ans	1 830	47,7	2 010	52,3	3 840	100,0	12,9
35 - 44 ans	2 300	48,5	2 445	51,5	4 745	100,0	16,0
45 - 54 ans	1 850	47,9	2 015	52,1	3 865	100,0	13,0
55 - 64 ans	1 350	48,6	1 425	51,4	2 775	100,0	9,3
65 ans +	2 660	57,7	1 950	42,3	4 610	100,0	15,5

²⁰ BSQ. *Perspectives démographiques : Québec et régions 1991-2041 et MRC 1991-2016*, Québec, gouvernement du Québec, 1996.

²¹ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Portraits Jeunesse de la région de la Chaudière-Appalaches*, [recherche et rédaction : Andrée Fafard et autres], 2000.

²² Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Op. cit.*

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
Desjardins	26 630	52,0	24 590	48,0	51 220	100,0	100,0
0 - 14 ans	4 580	49,6	4 645	50,4	9 225	100,0	18,0
15 - 24 ans	3 655	49,4	3 740	50,6	7 395	100,0	14,4
25 - 34 ans	3 575	49,1	3 705	50,9	7 280	100,0	14,2
35 - 44 ans	4 580	51,5	4 305	48,5	8 885	100,0	17,3
45 - 54 ans	3 875	51,1	3 710	48,9	7 585	100,0	14,8
55 - 64 ans	2 345	52,6	2 110	47,4	4 455	100,0	8,7
65 ans +	4 020	62,9	2 375	37,1	6 395	100,0	12,5
Les Chutes-de-la-Chaudière	38 075	50,4	37 520	49,6	75 595	100,0	100,0
0 - 14 ans	8 620	48,9	9 015	51,1	17 635	100,0	23,3
15 - 24 ans	5 375	49,7	5 440	50,3	10 815	100,0	14,3
25 - 34 ans	6 220	51,8	5 780	48,2	12 000	100,0	15,9
35 - 44 ans	7 740	51,2	7 375	48,8	15 115	100,0	20,0
45 - 54 ans	5 420	48,7	5 720	51,3	11 140	100,0	14,7
55 - 64 ans	2 120	48,7	2 230	51,3	4 350	100,0	5,8
65 ans +	2 580	56,8	1 960	43,2	4 540	100,0	6,0
La Nouvelle-Beauce	12 365	49,3	12 700	50,7	25 065	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 665	48,9	2 785	51,1	5 450	100,0	21,7
15 - 24 ans	1 730	47,9	1 885	52,1	3 615	100,0	14,4
25 - 34 ans	1 745	47,3	1 945	52,7	3 690	100,0	14,7
35 - 44 ans	2 020	48,2	2 170	51,8	4 190	100,0	16,7
45 - 54 ans	1 520	48,2	1 635	51,8	3 155	100,0	12,6
55 - 64 ans	1 025	49,6	1 040	50,4	2 065	100,0	8,2
65 ans +	1 660	57,2	1 240	42,8	2 900	100,0	11,6
Robert-Cliche	9 290	49,6	9 435	50,4	18 725	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 940	48,6	2 055	51,4	3 995	100,0	21,3
15 - 24 ans	1 305	47,2	1 460	52,8	2 765	100,0	14,8
25 - 34 ans	1 175	47,9	1 280	52,1	2 455	100,0	13,1
35 - 44 ans	1 485	49,5	1 515	50,5	3 000	100,0	16,0
45 - 54 ans	1 190	48,4	1 270	51,6	2 460	100,0	13,1
55 - 64 ans	830	50,8	805	49,2	1 635	100,0	8,7
65 ans +	1 365	56,5	1 050	43,5	2 415	100,0	12,9
Les Etchemins	9 065	49,4	9 300	50,6	18 365	100,0	100,0
0 - 14 ans	1 760	48,5	1 870	51,5	3 630	100,0	19,8
15 - 24 ans	1 160	46,4	1 340	53,6	2 500	100,0	13,6
25 - 34 ans	1 125	48,1	1 215	51,9	2 340	100,0	12,7
35 - 44 ans	1 460	49,2	1 505	50,8	2 965	100,0	16,1
45 - 54 ans	1 150	49,3	1 185	50,7	2 335	100,0	12,7
55 - 64 ans	930	49,7	940	50,3	1 870	100,0	10,2
65 ans +	1 480	54,3	1 245	45,7	2 725	100,0	14,8

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
Beauce-Sartigan	23 160	50,0	23 155	50,0	46 315	100,0	100,0
0 - 14 ans	4 955	48,7	5 225	51,3	10 180	100,0	22,0
15 - 24 ans	3 320	48,7	3 500	51,3	6 820	100,0	14,7
25 - 34 ans	3 405	48,7	3 590	51,3	6 995	100,0	15,1
35 - 44 ans	3 890	49,2	4 010	50,8	7 900	100,0	17,1
45 - 54 ans	2 950	50,0	2 955	50,0	5 905	100,0	12,7
55 - 64 ans	1 845	51,0	1 775	49,0	3 620	100,0	7,8
65 ans +	2 795	57,1	2 100	42,9	4 895	100,0	10,6
L'Amiante	22 895	50,9	22 125	49,1	45 020	100,0	100,0
0 - 14 ans	3 735	48,2	4 020	51,8	7 755	100,0	17,2
15 - 24 ans	3 105	48,1	3 355	51,9	6 460	100,0	14,3
25 - 34 ans	2 490	49,4	2 550	50,6	5 040	100,0	11,2
35 - 44 ans	3 675	50,0	3 675	50,0	7 350	100,0	16,3
45 - 54 ans	3 345	50,1	3 330	49,9	6 675	100,0	14,8
55 - 64 ans	2 610	53,4	2 280	46,6	4 890	100,0	10,9
65 ans +	3 935	57,4	2 915	42,6	6 850	100,0	15,2
Lotbinière	13 195	49,0	13 710	51,0	26 905	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 825	48,3	3 020	51,7	5 845	100,0	21,7
15 - 24 ans	1 750	47,5	1 935	52,5	3 685	100,0	13,7
25 - 34 ans	1 770	48,8	1 855	51,2	3 625	100,0	13,5
35 - 44 ans	2 110	47,0	2 380	53,0	4 490	100,0	16,7
45 - 54 ans	1 685	48,2	1 810	51,8	3 495	100,0	13,0
55 - 64 ans	1 180	48,9	1 235	51,1	2 415	100,0	9,0
65 ans +	1 875	56,0	1 475	44,0	3 350	100,0	12,5

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Pour ce qui est de la répartition par sexe, on observe que, dans la région comme au Québec, la proportion de femmes et d'hommes est quasi égale pour tous les groupes d'âge, avec un léger avantage pour les hommes, jusqu'à l'âge de 65 ans où l'écart se creuse à la faveur des femmes. La MRC Desjardins se démarque avec un taux de féminité de sa population de 65 ans et plus nettement au-dessus des moyennes nationale et régionale.

Les transformations démographiques et les disparités dans la région laissent entrevoir la nécessité de raffiner les stratégies en matière de formation et d'emploi pour accroître la rétention des jeunes, et notamment des jeunes femmes qui, comme nous le verrons plus loin, poursuivent davantage leur scolarité.

Par ailleurs, le vieillissement de la population et la proportion importante de femmes parmi les aînés commandent aussi l'adoption de mesures efficaces à leur intention puisqu'elles vivront plus longtemps que les hommes et que le virage ambulatoire risque de les affecter davantage à titre d'aidantes, d'utilisatrices ou de travailleuses.

D'autant plus que, comme le fait ressortir l'intéressante étude menée par la RRSSS²³, plus de la moitié des femmes âgées seules subsistent avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu. Or, faute des ressources économiques nécessaires, elles se retrouvent dans une situation de dépendance, d'isolement et de vulnérabilité.

1.3.2 Transformation des familles

Comparativement au Québec, on trouve dans la région davantage de familles biparentales, de familles comptant trois enfants et plus et de personnes vivant dans une famille. Conséquemment, la part des personnes vivant seules ou des familles monoparentales est moindre. Toutes les MRC répondent à ces caractéristiques.²⁴ À l'exception de Les Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins, les couples à la tête des familles biparentales sont en outre nettement plus souvent mariés, donc moins en union libre, que la moyenne québécoise²⁵.

TABLEAU 2 — Répartition des enfants dans les ménages selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Chaudière-Appalaches		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles avec au moins un enfant :	71 255	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	58 070	81,5	976 875	76,0
1 enfant	20 370	35,1	382 420	39,1
2 enfants	25 035	43,1	419 225	42,9
3 enfants et plus	12 665	21,8	175 230	17,9
Familles monoparentales	13 185	18,5	309 255	24,0
chef féminin	10 435	79,1	252 435	81,6
1 enfant	6 380	61,1	156 535	62,0
2 enfants	3 165	30,3	73 745	29,2
3 enfants et plus	890	8,5	22 155	8,8
chef masculin	2 750	20,9	56 820	18,4
1 enfant	1 865	67,8	39 200	69,0
2 enfants	730	26,5	14 245	25,1
3 enfants et plus	155	5,6	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

²³ RRSSS Chaudière-Appalaches. *La pauvreté silencieuse : les conditions de vie des femmes âgées seules et pauvres de la Chaudière-Appalaches*, [recherche et rédaction : Simon Tremblay], 1999.

²⁴ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Portrait de la santé et du bien-être de la population de la Chaudière-Appalaches et de ses territoires de MRC. Volet sociodémographique et économique : évolution 1991-1996*, [recherche et rédaction : Sylvie Veilleux et Chantal Beaudet], mai 2000, p. 38.

²⁵ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

La famille traditionnelle a cependant perdu du terrain de 1991 à 1996, et ce dans la majorité des MRC. D'une part, tous les territoires, à l'exception de la Nouvelle-Beauce, comptent une part croissante de personnes vivant seules, mais ceux ayant une population plus âgée sont davantage touchés : citons Desjardins, Montmagny, L'Amiante et Bellechasse.

D'autre part, l'augmentation des familles monoparentales comptant au moins un enfant de moins de 18 ans a été plus importante en Chaudière-Appalaches (16,6 %) qu'au Québec (14,3 %) pendant cette période : la Nouvelle-Beauce, Lotbinière et Les Chutes-de-la-Chaudière ont été davantage touchées par ce phénomène. Cependant, comme les familles monoparentales ont tendance à se concentrer dans les zones urbaines pour se rapprocher des services, ce sont les MRC Desjardins, Montmagny, Beauce-Sartigan, L'Amiante et Les Chutes-de-la-Chaudière qui en comptent la plus forte proportion²⁶.

1.4 L'économie et l'emploi

1.4.1 Les secteurs d'activité

En Chaudière-Appalaches, en 1998²⁷, le poids de l'emploi dans le secteur primaire est de 8,4 %, alors qu'il n'est que de 3,6 % au Québec. L'agriculture est une composante importante de l'économie régionale : avec 18,4 % des fermes québécoises²⁸ et 17,7 % des revenus agricoles²⁹, la Chaudière-Appalaches occupe la deuxième position parmi les régions agricoles du Québec, après la Montérégie. La forêt occupant 50 % de la superficie totale du territoire régional, on ne s'étonnera pas que l'exploitation forestière constitue aussi une activité économique importante, particulièrement pour Les Etchemins, L'Islet, Montmagny et Beauce-Sartigan. Enfin, la Chaudière-Appalaches se classe au cinquième rang des régions du Québec pour la valeur des expéditions minérales et le nombre d'emplois miniers. L'activité minière est fortement dépendante de la production d'amiante, concentrée dans la MRC du même nom, qui, en 1998, contribue pour plus de 90 % à la valeur des expéditions et des emplois du secteur minier régional. De 1991 à 1996, la région a vu disparaître le dixième des emplois du secteur primaire, une perte plus importante que dans l'ensemble du Québec : toutes les branches d'activité ont été affectées.³⁰

Reconnu pour son dynamisme, le secteur manufacturier connaît une importance plus grande dans la région que dans l'ensemble du Québec : il fournit 22,6 % des emplois régionaux (c. 18,4 %)³¹, en plus de regrouper 8,9 % des établissements manufacturiers du

²⁶ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Op. cit.*, p. 45.

²⁷ Ministère de l'Industrie et du Commerce. *Op. cit.*

²⁸ CRCD. Profil..., *op. cit.*, p. 32.

²⁹ MIC. *Op. cit.*

³⁰ CRCD. *Op. cit.*, p. 38-43.

³¹ *Idem*, p. 44.

Québec.³² De plus, de 1991 à 1998, la progression des emplois de ce secteur a été nettement plus marquée dans la région (21,5 % c. 15,4 %).³³

Les PME représentent une plus grande proportion des établissements manufacturiers de la région (64 % c. 62 %) et les entreprises réalisent moins d'exportations (30,9 % c. 33,5 %).³⁴ Selon les données du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), plus d'entreprises de la région sont à faible technologie (54 % c. 48,1 %).³⁵ Ce sont les industries du bois et du meuble, des aliments et boissons, des produits métalliques et du cuir, du textile et de l'habillement qui comptent le plus d'établissements et qui procurent le plus d'emplois. Les emplois manufacturiers sont assez bien répartis entre les MRC de la région ; cependant Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce, Bellechasse, Les-Chutes-de-la-Chaudière et Montmagny manifestent une longueur d'avance à ce chapitre.³⁶

Outre les industries manufacturières, le secteur secondaire comprend aussi la construction. Ce secteur emploie 5,1 % de la main-d'œuvre régionale. De 1991 à 1998, on note une diminution plus marquée qu'au Québec des emplois reliés à ce secteur.³⁷

Enfin, le secteur tertiaire procure 62,9 % des emplois de la région, une proportion nettement moindre que celle observée pour l'ensemble du Québec (73,1 %). Tout de même de 1991 à 1996, la part des emplois de ce secteur a augmenté plus rapidement en Chaudière-Appalaches qu'au Québec (3,9 % c. 0,9 %). Ces gains se sont surtout manifestés dans les services aux entreprises et les autres industries de services, alors que la part relative des branches « finances, assurances et affaires immobilières » et « emplois gouvernementaux » diminuait. Les emplois tertiaires se retrouvent principalement dans le commerce de détail, la santé et les services sociaux, l'enseignement, ainsi que l'hébergement et la restauration. Par rapport au reste du Québec, seule la branche des intermédiaires financiers et des assurances est plus importante dans la région en raison de la présence du siège social du Mouvement Desjardins à Lévis.³⁸ Les activités du tertiaire sont plus concentrées dans les milieux dits « développés » : l'on y compte deux fois plus d'emplois de ce secteur par 1 000 habitants que dans les milieux en restructuration.³⁹ Par ailleurs, on doit aussi noter qu'une part importante de la main-d'œuvre occupée dans ce secteur travaille à l'extérieur de sa MRC de résidence, notamment sur la Rive-Nord.

En 1996, 54 % de la population active de Les-Chutes-de-la-Chaudière travaille dans la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et 12 % dans la MRC Desjardins. De 1991 à 1996, la part des travailleuses et travailleurs hors MRC a augmenté dans Les-Chutes-de-la-Chaudière, Desjardins et Lotbinière, accentuant d'autant leur avance régionale à ce chapitre.⁴⁰

³² MIC. *Op. cit.*

³³ CRCD. *Op. cit.*, p. 44.

³⁴ *Idem*, p. 44 et 45.

³⁵ MIC. *Op. cit.*

³⁶ CRCD. *Op. cit.*, p. 48.

³⁷ *Idem*, p. 49.

³⁸ *Idem*, p. 50 et 51.

³⁹ PLURAM. *Op. cit.*, p. 90.

⁴⁰ CRCD. *Op. cit.*, p. 22.

1.4.2 Les orientations stratégiques

Signée en 1997, l'entente cadre pour le développement de la Chaudière-Appalaches lie les partenaires régionaux et le gouvernement du Québec jusqu'en 2002. Les huit axes autour desquels elle s'articule ne sont pas dénués d'intérêt pour les femmes, loin s'en faut : qu'on pense à la revitalisation des milieux en restructuration, à l'amélioration de la qualité de vie par les services sociosanitaires ou culturels, au renforcement des fonctions de commerce et de services, mais aussi au soutien à l'entrepreneuriat, à l'amélioration de l'offre de services éducatifs et des mesures d'adaptation de la main-d'œuvre ou même à l'accroissement des activités régionales de transformation des ressources naturelles. Cependant, dans les mesures prévues pour la mise en œuvre de ces orientations, aucune ne distingue la situation des femmes et des hommes, à l'exception de celles visant la formation de la main-d'œuvre.

Au moment où la région, à l'instigation du CRCDD, a entrepris le bilan et la mise à jour de la planification stratégique régionale (PSR) pour préparer la prochaine entente, il serait important de parfaire l'exercice en tenant compte, cette fois, des différences entre les femmes et les hommes à l'égard des diverses problématiques régionales pour élaborer des moyens permettant d'assurer le développement optimal de la région et de sa population. Cette démarche est d'autant plus envisageable que la région, notamment le CRCDD et Emploi Québec, ont établi des états de situation fort bien documentés qui font ressortir avec évidence les différenciations sexuelles et leurs conséquences sur la formation et l'emploi.

Pour sa part, Emploi Québec, dans son plan d'action régional, identifie les secteurs d'activité économique suivants comme devant faire l'objet d'actions concertées en matière de formation et de recrutement : l'agroalimentaire, la métallurgie, la transformation du bois, le meuble, le plastique, le textile, le développement des mines et du magnésium, ainsi que l'économie sociale. Par ailleurs, la direction régionale du Ministère compte favoriser, avec la collaboration des CLD, l'émergence de nouvelles entreprises dans des secteurs « porteurs ».

En confrontant ces informations à l'évolution de la situation des hommes et des femmes de la Chaudière-Appalaches, il apparaît évident que des moyens spécifiques doivent être prévus pour assurer que celles-ci puissent participer à part entière au développement de la région. Qu'on pense au décroisement et à la diversification des choix scolaires et professionnels, au support aux femmes s'engageant dans le non-traditionnel, incluant les femmes en agriculture, mais aussi au soutien aux femmes ayant un projet d'entreprise pour qu'elles connaissent mieux les créneaux émergents. Comme la région manifeste aussi une importante préoccupation pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie, et comme le développement social repose pour une bonne part sur le travail et l'engagement des femmes, l'occasion semble aussi intéressante de revaloriser les emplois traditionnellement féminins, en commençant par les inclure dans les secteurs considérés porteurs d'avenir aux côtés des emplois de la nouvelle économie ou du secteur manufacturier.

D'ailleurs lorsqu'on examine la liste des métiers et des professions offrant de bonnes perspectives établies par Emploi Québec⁴¹, on note plusieurs champs occupés traditionnellement par les femmes (soutien à domicile, diététique, garde d'enfants, hygiène dentaire, soins infirmiers et paramédicaux, secrétariat, etc.). En ce sens, il est d'autant plus déconcertant de constater, non seulement le maintien des disparités dans les conditions de travail, mais même l'absence de reconnaissance du caractère crucial de ces métiers et professions pour l'avenir de la région, notamment en raison de leur impact sur la rétention de la population.

On peut dire en effet, qu'au moins sous deux aspects, les emplois traditionnellement féminins ont un impact sur la stabilité de la population. Il tombe sous le sens qu'une région qui propose de bons standards de qualité de vie est plus susceptible de retenir ou d'attirer des résidentes et des résidents ; or, les facteurs de qualité de vie sont étroitement liés aux emplois occupés par les femmes (santé, services sociaux, éducation, culture, sans compter l'immense contribution bénévole dans les groupes communautaires). Par ailleurs, lorsqu'on dispose de données ventilées selon le sexe sur l'exode des jeunes⁴², on constate que les filles qui poursuivent plus longuement des études, mais encore largement dans des champs traditionnellement féminins, doivent souvent quitter leur région d'origine, faute d'y trouver un emploi, pour s'établir dans les grands centres. L'impact du départ des jeunes femmes sur l'établissement de familles ne nécessite pas de longues démonstrations...

1.5 La participation des femmes au marché du travail

1.5.1 Les indicateurs du marché du travail

Comme l'indique le tableau qui suit, selon les données du dernier recensement, les femmes de la Chaudière-Appalaches participent autant que les autres Québécoises au marché du travail. Toutefois, elles sont avantagées quant au taux de chômage et, légèrement, quant au taux d'emploi⁴³. Cependant, par rapport aux hommes de la région, elles obtiennent des performances nettement moindres. En fait, la meilleure position des femmes (Les-Chutes-de-la-Chaudière) équivaut *grosso modo* à l'avant-dernier rang des hommes (L'Amiante). On remarquera de plus que l'avantage relatif des travailleurs de la Chaudière-Appalaches par rapport à ceux du Québec est plus marqué que dans le cas des travailleuses.

En outre, les données de l'Enquête sur la population active (EPA) permettent d'observer que, de 1987 à 1999, l'écart du taux d'activité régional en faveur des hommes s'est

⁴¹ Emploi Québec Chaudière-Appalaches. *Plan d'action régional 2000-2001*, mars 2000.

⁴² Voir à ce sujet : DRHC et CLD de la MRC de L'Amiante. *La situation socioéconomique des femmes dans la MRC de L'Amiante*, rapport synthèse, avril 2000.

⁴³ Le taux d'emploi, ou taux d'occupation, est établi à partir du nombre de personnes qui étaient réellement en emploi lors de l'enquête. Il s'agit donc de la population active sans les personnes en chômage.

systématiquement maintenu. Pour ces années, le taux d'activité moyen se situe à 54,1 % pour les femmes et à 73,7 % pour les hommes.⁴⁴

Par ailleurs, l'EPA révélait que 90 % des 12 400 emplois perdus en 1999 en Chaudière-Appalaches étaient occupés par des femmes. Si bien que le taux d'emploi des femmes en âge de travailler par rapport à celui de l'ensemble de la population adulte n'a jamais été aussi bas dans la région depuis 1988.⁴⁵ C'est pourquoi, souligne un document de la direction régionale d'Emploi Québec, « Les résultats négatifs de l'Enquête sur la population active (moyennes annuelles 1999 et données semestrielles 2000) laissent perplexes quant au maintien en emploi des femmes de la région (...), à l'accès au marché du travail et aux opportunités offertes aux femmes. À titre d'exemple, l'écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes est de 16,1 points de pourcentage tandis que pour l'ensemble du Québec, cet écart est de 13,8 points. »⁴⁶

L'examen de la situation par MRC révèle de plus d'importantes disparités entre les femmes de la région. En fait, la meilleure position relative des travailleuses de la Chaudière-Appalaches en termes de participation au marché du travail et d'occupation, est essentiellement le fait des femmes de Les-Chutes-de-la-Chaudière et, dans une moindre mesure, de Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce et Desjardins. À l'inverse, la situation des femmes des autres MRC, et particulièrement de L'Islet, Montmagny et Les Etchemins, démontre une faible intégration au marché du travail. Bien sûr, il existe aussi des différences entre les travailleurs des différentes MRC ; mais, chez ces derniers, les écarts sont nettement moins marqués entre la meilleure et la pire performance.

Par contre, la situation diffère en ce qui concerne le taux de chômage. À cet égard, les travailleuses de Bellechasse viennent se joindre à celles de Les-Chutes-de-la-Chaudière dans le peloton de tête. La marche est fermée par celles de L'Islet, Montmagny, mais aussi Desjardins dont les taux de chômage dépassent la moyenne régionale et même, en ce qui concerne L'Islet, la moyenne nationale. Notons enfin qu'en ce qui concerne le chômage, il existe de plus grandes variations entre les travailleurs des diverses MRC qu'entre les travailleuses.

⁴⁴ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Portrait de la santé et du bien-être de la population de Chaudière-Appalaches. Volet adaptation sociale*, volume 4 : *La violence faite aux femmes*, [recherche et rédaction : Lucie Larose], version de juin 2000.

⁴⁵ Ces résultats de l'EPA sont cités par Pierre Pelchat, « Le taux de chômage le plus bas au Québec », *Le Soleil*, 26 février 2000, p. A-14.

⁴⁶ Emploi Québec Chaudière-Appalaches. *Les particularités...*, *op. cit.*

TABLEAU 3 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, Chaudière-Appalaches et MRC, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		% chômage	Main-d'œuvre masculine		% chômage
	% activité	% en emploi		% activité	% en emploi	
Le Québec	54,6	48,5	11,2	70,5	61,8	12,3
15-24 ans	52,2		18,2	56,3		19,8
25 ans et plus	55,0		9,9	73,5		11,1
Chaudière-Appalaches	54,3	49,3	9,4	71,6	64,7	9,7
15-24 ans	50,9		16,5	56,5		14,9
25 ans et plus	55,1		8,0	75,2		8,7
L'Islet	46,4	40,6	12,2	68,0	57,7	15,1
15-24 ans	43,9		22,4	53,3		17,5
25 ans et plus	46,8		10,5	70,7		14,8
Montmagny	46,5	41,8	10,2	69,8	60,3	13,6
15-24 ans	48,5		21,0	61,4		17,5
25 ans et plus	46,2		8,2	71,7		12,9
Bellechasse	48,8	44,6	8,6	68,0	62,0	8,8
15-24 ans	42,3		19,7	53,9		15,5
25 ans et plus	50,0		6,8	71,0		7,8
Desjardins	55,2	49,6	10,2	72,3	63,7	11,8
15-24 ans	55,8		15,4	60,5		19,4
25 ans et plus	55,1		9,1	74,9		10,5
Les Chutes-de-la-Chaudière	65,1	59,8	8,1	78,4	72,5	7,5
15-24 ans	53,8		16,6	52,6		15,4
25 ans et plus	67,5		6,7	85,0		6,3
La Nouvelle-Beauce	55,9	50,5	9,6	75,3	70,6	6,4
15-24 ans	56,2		15,8	60,1		10,8
25 ans et plus	55,8		8,2	79,1		5,5
Robert-Cliche	50,4	45,6	9,3	69,2	63,3	8,4
15-24 ans	45,1		8,3	54,9		12,7
25 ans et plus	51,6		9,7	72,7		7,4
Les Etchemins	48,0	42,4	9,0	63,8	55,9	12,2
15-24 ans	47,7		17,3	53,8		14,3
25 ans et plus	48,1		10,7	66,0		11,9
Beauce-Sartigan	56,9	51,8	9,0	73,0	66,8	8,5
15-24 ans	55,6		14,9	61,6		11,9
25 ans et plus	57,3		7,6	75,9		7,8
L'Amiante	49,7	45,2	9,0	65,9	59,3	9,9
15-24 ans	49,3		16,1	53,4		12,9
25 ans et plus	49,8		7,6	68,9		9,3
Lotbinière	51,6	46,7	9,4	71,6	64,6	9,7
15-24 ans	42,6		18,7	56,4		15,0
25 ans et plus	53,3		8,0	75,3		8,7

Note : Le taux d'activité comprend les personnes qui sont au chômage. Par contre, le taux d'emploi est établi à partir du nombre de personnes qui étaient réellement au travail lors de l'enquête. Il s'agit donc de la population active sans les personnes en chômage.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

1.5.2 Les conditions de travail

Les femmes, comme les hommes de la région, ont des revenus moindres que leurs homologues du Québec. Ainsi, le revenu moyen d'emploi des femmes de la Chaudière-

Appalaches équivaut à 86,6 % de celui des Québécoises (pour les hommes, le rapport est de 87,6 %). En outre, l'écart entre les revenus féminins et masculins est un peu plus important en Chaudière-Appalaches qu'au Québec. En effet, les femmes n'y gagnent que 64,5 % du revenu des hommes (c. 65,3 %), ce qui illustre bien la faiblesse des revenus féminins dans la région.

Et encore doit-on souligner d'importants écarts entre les femmes elles-mêmes. Si les femmes de Desjardins et de Les-Chutes-de-la-Chaudière disposent de revenus d'emploi supérieurs à la moyenne régionale, voire dans ce dernier cas à la moyenne québécoise, tel n'est pas le cas des résidentes de Robert-Cliche, Lotbinière et, surtout, de L'Islet et Les Etchemins dont les revenus sont nettement sous la barre des travailleuses de la région. Comme c'est par ailleurs dans ces deux dernières MRC que les écarts entre les revenus féminins et masculins sont les plus prononcés, on peut imaginer la faiblesse relative des salaires des travailleuses, parmi les plus bas au Québec.

TABLERAU 4 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, Chaudière-Appalaches et MRC, 1996

	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
Le Québec	19 484	29 847	65,3
Chaudière-Appalaches	16 868	26 153	64,5
L'Islet	13 809	22 946	60,2
Montmagny	16 527	23 823	69,4
Bellechasse	16 245	24 660	65,9
Desjardins	18 878	28 555	66,1
Les Chutes-de-la-Chaudière	20 186	31 460	64,2
La Nouvelle-Beauce	15 354	24 676	62,2
Robert-Cliche	14 426	22 452	64,3
Les Etchemins	13 358	22 464	59,5
Beauce-Sartigan	15 690	24 675	63,6
L'Amiante	15 278	24 491	62,4
Lotbinière	14 207	22 880	62,1

* Revenu d'emploi moyen : revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Alors que la très grande majorité des hommes travaillent à temps plein, et ce dans une proportion supérieure à leurs homologues québécois, plus du tiers des femmes sont employées à temps partiel, dépassant à ce chapitre les autres Québécoises.

TABLERAU 5 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 1996

	Main - d'œuvre féminine				Main – d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Chaudière-Appalaches	54 760	65,8	28 425	34,2	94 705	88,1	12 825	11,9
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

1.5.3 La concentration professionnelle

Malgré l'importance du secteur manufacturier dans l'économie régionale, comme ailleurs au Québec, les travailleuses sont surtout actives dans le travail de bureau (27 %), dans la vente et les services (18,5 %), dans la santé (9,4 %) et dans l'industrie des aliments, boissons et tourisme (7,1 %). Pire, la comparaison des taux de féminité régional et national révèle que les femmes de la région se retrouvent même en proportion plus élevée dans certains champs traditionnellement féminins : c'est le cas pour le secteur des aliments, boissons et tourisme, les emplois de soutien et techniques du secteur de la santé, la vente et les services, ainsi que le secrétariat et autres emplois de bureau⁴⁷.

On ne peut manquer de faire le lien entre les difficiles conditions de travail notées plus tôt et les secteurs où se concentrent les travailleuses. De même, observant que les femmes occupent plus souvent des postes au bas de l'échelle hiérarchique, on ne s'étonnera guère que les résultats de l'Enquête de Santé Québec indiquent que les femmes de la région qui sont en emploi estiment disposer d'une plus faible autonomie décisionnelle que les hommes (58,0 % contre 47,6 %) et même un peu moins que la moyenne des Québécoises (57,3 %)⁴⁸. Or l'impact de ces situations sur la santé tant physique que mentale des travailleuses a été abondamment documenté.⁴⁹

⁴⁷ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, 1998.

⁴⁸ RRSSS Chaudière-Appalaches, *Et la santé ça va en Chaudière-Appalaches? Rapport régional de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, janvier 1996.

⁴⁹ Louise Guyon. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, MSSS, novembre 1996.

TABLEAU 6 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Chaudière-Appalaches, 1996

	Région de Chaudière-Appalaches				Région Québec	
	Femmes		Hommes		Taux de	Taux de
	Nombre	%	Nombre	%	féminité	féminité
Chaudière-Appalaches	81 360	100,0	105 740	100,0	43,5	45,0
Gestion (cadres supérieures, directrices)	3 935	4,8	9 525	9,0	29,2	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	2 160	2,7	2 055	1,9	51,2	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	18 825	23,1	4 785	4,5	79,7	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	940	1,2	895	0,8	51,2	56,0
Sciences naturelles et appliquées	1 500	1,8	6 135	5,8	19,6	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	765	0,9	795	0,8	49,0	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	2 780	3,4	390	0,4	87,7	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	2 020	2,5	460	0,4	81,5	76,6
Personnel de soutien des services de santé	2 100	2,6	345	0,3	85,9	78,1
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	1 170	1,4	1 165	1,1	50,1	50,8
Enseignantes	4 105	5,0	2 955	2,8	58,1	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	940	1,2	575	0,5	62,0	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	1 535	1,9	1 320	1,2	53,8	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	345	0,4	320	0,3	51,9	46,0
Personnel de la vente et des services	14 710	18,1	12 210	11,5	54,6	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	5 745	7,1	1 800	1,7	76,1	61,9
Personnel des services de protection	285	0,4	1 315	1,2	17,8	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	2 730	3,4	135	0,1	95,3	93,3
Métiers, transports et machinerie	1 825	2,2	27 875	26,4	6,1	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvre	2 810	3,5	7 030	6,6	28,6	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifière	20	0,0	1 765	1,7	1,1	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	125	0,2	1 020	1,0	10,9	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	6 915	8,5	18 360	17,4	27,4	31,3
Travailleuses et travailleurs non classés	2 960	3,6	2 370	2,2	55,5	46,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

1.5.4 Le travail autonome

En 1997⁵⁰, la proportion de travailleurs autonomes par rapport au nombre de contribuables de la Chaudière-Appalaches est supérieure à celle du Québec, et ce, autant chez les hommes (15,6 % c. 11,1 %) que chez les femmes (9,1 % c. 6,8 %). Cette situation se reproduit dans toutes les MRC de la région, à l'exception de Desjardins et de Les-Chutes-de-la-Chaudière⁵¹. Par contre, les femmes de la Chaudière-Appalaches détiennent un poids relatif moindre par rapport à l'ensemble des travailleurs autonomes de la région qu'en moyenne au Québec (33,6 % c. 36,9 %)⁵². Tout de même, de 1991 à 1996, la proportion féminine régionale de travailleurs autonomes a crû de 30,5 %, alors que du côté des hommes la hausse n'était que de 3,8 %⁵³.

Si le travail autonome peut représenter une voie d'accès au marché du travail, voire au monde des affaires, il faut retenir que, quel que soit le type de travail autonome considéré⁵⁴, la part des revenus nets provenant d'un travail autonome déclarés par les femmes est toujours inférieure à leur poids relatif parmi ce type de travailleurs. Ainsi, toutes catégories confondues, les travailleuses autonomes de la Chaudière-Appalaches ne touchent que 24,7 % des revenus provenant du travail autonome (alors qu'elles représentent 33,6 % des travailleurs autonomes). Chez les travailleurs autonomes qui exercent une profession libérale, la part de revenus des femmes n'atteint que 23,6 % (alors qu'elles constituent 39,6 % des travailleurs). Parmi les propriétaires d'entreprise, catégorie de travail autonome qui génère les plus importants revenus pour la région, les femmes touchent 28,9 % des revenus (alors qu'elles représentent 39,4 % des propriétaires). On peut donc s'inquiéter de l'impact que risque d'avoir sur les revenus des femmes, déjà peu élevés, l'expansion du travail autonome dans la région.

C'est parmi les propriétaires d'entreprise non incorporée que l'on retrouve la majorité des travailleuses autonomes de la région (65 % c. 50,4 % des hommes et 65,5 % des Québécoises). On remarque aussi que, contrairement aux autres Québécoises, les travailleuses autonomes de la Chaudière-Appalaches sont beaucoup plus nombreuses en agriculture (18,2 % c. 7 %) que dans une profession libérale (12,1 % c. 20,5 %)⁵⁵.

Cependant, parmi les agriculteurs de la région, les femmes occupent une part moindre qu'ailleurs au Québec (20,7 % c. 22,8 %). Si, selon les données de la Fédération des agricultrices, les exploitantes agricoles sont proportionnellement plus nombreuses dans Lévis-Bellechasse et Lotbinière-Mégantic (22 % dans les deux cas), elles sont sous-représentées sur la Côte-du-Sud (16,4 %) et dans la Beauce (10,3 %)⁵⁶. En outre, d'après

⁵⁰ Ministère du Revenu du Québec. Compilation par le MIC, 1999. Adresse URL (page consultée en juillet 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG>.

⁵¹ CRCD. *Op. cit.*, p. 25.

⁵² Ministère du Revenu. *Op. cit.*

⁵³ CRCD. *Op. cit.*, p. 26.

⁵⁴ Les différents type de travail autonome sont : fermier et pêcheur, profession libérale, vendeur à commission ou propriétaire d'une entreprise non incorporée.

⁵⁵ Ministère du Revenu. *Op. cit.*

⁵⁶ Fédération des agricultrices du Québec. *Femmes de terre- femmes de tête*, Longueuil, 2000.

le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), en 1998⁵⁷, 2 081 femmes de la région participaient à la propriété de fermes. Parmi celles-ci, 10,1 % étaient propriétaires uniques. Les autres se répartissaient comme suit : 27,7 % détenaient entre 50 et 99 % de parts (c. à 32 % au Québec) et 56,6 % disposaient d'entre 20 et 49 % des parts (c. 48,9 % au Québec).

En ce qui concerne les femmes entrepreneures, selon les données les plus récentes de la direction régionale du ministère de l'Industrie et du Commerce, la Chaudière-Appalaches compte 95 entreprises dirigées par des femmes, à savoir 27 propriétaires, 5 copropriétaires et 63 présidentes d'entreprise. Si on remarque que les entrepreneures sont très présentes dans les domaines des aliments et boissons, ainsi que dans celui de la confection, on doit mentionner qu'on les retrouve aussi dans plusieurs autres secteurs d'activité de la région : le bois, l'imprimerie ou les plastiques pour ne nommer que ceux-là.

Il n'existe pas d'autres données sexuées qui nous permettraient de mieux circonscrire leur situation, ce que le groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin, *Entreprendre au féminin*, mis sur pied par le ministère de l'Industrie et du Commerce, recommande de corriger. Néanmoins, des chercheuses ont pu établir qu'à l'échelle du Québec⁵⁸ :

- les femmes représentent le tiers des entrepreneurs et que leur part croît plus rapidement que celle des hommes ;
- elles sont plus jeunes que les hommes d'affaires mais plus vieilles que les salariées ;
- contrairement aux hommes, plusieurs femmes ont démarré leur entreprise dans un secteur où elles ne possédaient pas d'expérience ;
- bien qu'elles se retrouvent dans tous les secteurs, une grande part des entreprises dirigées par des femmes se concentre dans la vente au détail et les services ;
- la principale source de financement des entrepreneures provient de leurs économies personnelles ;
- plusieurs obstacles semblent isoler les femmes en affaires : concentration dans des secteurs traditionnellement féminins, manque d'expérience, pénurie de réseaux, double tâche, difficulté d'accès au financement.

1.5.5 L'économie sociale

Selon les données compilées par le MSSS⁵⁹, en 1999, la Chaudière-Appalaches est la région qui compte le plus grand nombre d'emplois dans des entreprises d'aide domestique développées comme projets d'économie sociale. Dans 75 % des cas, les personnes qui occupent ces emplois étaient auparavant sans revenus. De plus, 96 % du personnel de ces projets est féminin.

⁵⁷ MAPAQ, Direction du développement de la main-d'oeuvre du bioalimentaire, *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 20 mai 1998.

⁵⁸ Marie-Hélène Légaré et Louise St-Cyr. *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, Chaire de développement et de relève de la PME, HEC, 2000.

⁵⁹ MSSS. Compilation du Programme d'exonération en aide domestique en date du 25 mai 1999.

Cependant, force est de constater qu'il s'agit à près de 60 % d'emplois de moins d'un an et à 47 % de postes à temps partiel.

1.5.6 La pauvreté

Selon le dernier recensement, en 1996, la proportion des personnes vivant dans des ménages à faible revenu est moins importante en Chaudière-Appalaches que dans l'ensemble du Québec (16,6 % c. 23,4 %). Cependant, une augmentation notable de la proportion des ménages pauvres est observée dans les MRC Desjardins et Les-Chutes-de-la-Chaudière de 1991 à 1996. Par ailleurs, c'est dans les MRC Desjardins et de L'Amiante que se concentrent les plus fortes proportions de ménages à faible revenus (22,6 % et 18 %); bien que toutes deux se situent au-dessus de la moyenne régionale, elles demeurent sous la moyenne québécoise⁶⁰.

On observe une prépondérance des femmes parmi les personnes vivant dans des ménages sous le seuil de faible revenu (18,2 % des femmes c. 15 % des hommes). Ce phénomène se manifeste dans toutes les MRC, mais on note des écarts plus importants dans Desjardins, L'Amiante et Montmagny⁶¹. La plus grande pauvreté des femmes est constante dans tous les groupes d'âge, à l'exception des jeunes de moins de 18 ans où les proportions sont semblables chez les deux sexes. C'est chez les femmes de 65 ans et plus qu'elle culmine, atteignant 24,6 %⁶².

Si on se concentre sur les femmes vivant seules, l'avantage relatif de la région fond et la pauvreté atteint des proportions presque aussi terribles qu'ailleurs. Ainsi, en 1996, les femmes seules de 25 à 34 ans de la région vivent proportionnellement plus nombreuses sous le seuil de faible revenu que leurs homologues du Québec. Quant aux femmes seules de 45 à 64 ans et de 35 à 44 ans de la région, elles éprouvent proportionnellement presque autant de problèmes de pauvreté que les Québécoises de même condition (respectivement 47,8 % et 33,7 % c. 47,9 % et 35,6 %). En outre, aux deux extrémités de la vie, les femmes de la Chaudière-Appalaches vivent nombreuses sous le seuil de faible revenu, à plus forte raison si elles sont hors famille : en 1996, c'est le cas de 67,8 % les jeunes femmes de 18 à 24 ans et 52,4 % des femmes de 65 ans et plus qui vivent seules⁶³.

Ces faits se trouvent confirmés par une recherche du Conseil canadien de développement social qui, s'étant penché sur la pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec, a examiné la situation à Saint-Georges et à Thetford Mines⁶⁴. Si, comme on pouvait s'y attendre selon la tendance régionale, le taux de personnes sous le seuil de faible revenu y est moins élevé qu'en moyenne dans les autres agglomérations urbaines du Québec, les

⁶⁰ CRCD. *Op. cit.*, p. 28.

⁶¹ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Évolution de la situation de la pauvreté en Chaudière-Appalaches*, [Sylvie Veilleux], 2000.

⁶² RRSSS Chaudière-Appalaches. *Portrait de la santé et du bien-être...*, *op. cit.*

⁶³ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Évolution ...*, *op. cit.*

⁶⁴ Conseil canadien de développement social. *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [recherche et rédaction : Sylvain Schetagne], Ottawa, 2000.

femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à subir la pauvreté : ainsi, 18,6 % des femmes c. 15,1 % des hommes vivent sous le seuil de faible revenu à Saint-Georges, et 20,2 % des femmes c. 14,7 % des hommes à Thetford Mines (alors que ces proportions sont de 25,1 % des femmes et 21,6 % des hommes en moyenne au Québec). Si on ne considère que les personnes seules, ces proportions grimpent à 51,5 % des femmes (c. 37,7 % des hommes) à Saint-Georges et à 48,6 % à Thetford (c. 40,3 %), comparativement à 53,1 % (c. 45,9 %) au Québec. Précisons aussi qu'on trouve en plus grande proportion les personnes seules pauvres chez les moins de 30 ans et les plus de 65 ans : au Québec, comme dans ces villes, c'est plus de la moitié de ces personnes qui se trouvent sous le seuil de faible revenu, à l'exception des personnes seules de 45 à 64 ans de Thetford qui supplantent les 65 ans et plus en la matière.

Pour ce qui est des familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans et vivant sous le seuil de faible revenu, en 1996, on les trouve en plus forte concentration dans les Etchemins (72,7 %) et Desjardins (50,8 %).⁶⁵

Enfin, les statistiques sur les prestataires de l'assistance-emploi (sécurité du revenu)⁶⁶ attestent que les femmes, malgré qu'elles détiennent en plus grande proportion un diplôme secondaire ou collégial, sont majoritaires parmi les bénéficiaires de la région. Et lorsqu'elles se retrouvent à l'aide sociale, elles tendent à y rester plus longtemps. Parmi les femmes prestataires, la part de celles de moins de 44 ans est plus grande que chez les hommes de mêmes conditions ; cette différence est plus sensible chez les jeunes femmes de 18 à 29 ans. L'examen par territoire de MRC dénote des taux de femmes prestataires supérieurs à la moyenne régionale dans Montmagny, L'Islet, L'Amiante, Les Etchemins, Beauce-Sartigan et Desjardins.

L'examen de l'évolution triennale des prestataires de l'assistance-emploi (1990-1992, 1993-1995 et 1996-1998) confirme que le taux de prestataires est toujours sensiblement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Ces données confirment en outre la constante surreprésentation des femmes prestataires dans les MRC évoquées ci-dessus.⁶⁷

Lorsqu'elles font une demande d'aide sociale (assistance-emploi), les femmes sans contrainte à l'emploi invoquent principalement la perte du conjoint (18,4 %), la fin des prestations d'assurance-emploi (17,6 %) et la perte d'emploi sans droit à l'assurance-emploi (14,6 %)⁶⁸. Outre l'éclatement des couples, la précarité des conditions de travail des femmes et la sélectivité plus grande du régime d'assurance-emploi contribuent donc à l'appauvrissement des femmes.

⁶⁵ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Portraits Jeunesse de la région Chaudière-Appalaches*, [recherche et rédaction : Andrée Fafard et autres], 2000.

⁶⁶ Ministère de la Solidarité sociale. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide février 1999*, Système d'accès aux données ministérielles, mai 1999.

⁶⁷ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Portrait de la santé et du bien-être...*, op. cit.

⁶⁸ Ministère de la Solidarité sociale. Op. cit.

1.5.7 Les services de soutien à l'intégration socioprofessionnelle

Les femmes et les groupes de femmes de la Chaudière-Appalaches manifestent un intérêt de plus en plus marqué pour la question de l'intégration des femmes en emploi même si, actuellement, il n'existe en Chaudière-Appalaches qu'un seul groupe qui s'y consacre exclusivement : Transition'Elle à Saint-Romuald. Cet organisme propose des services, individuels et collectifs, d'accueil, d'évaluation des besoins, d'orientation, d'aide à la recherche d'emploi, à l'inscription à la formation ou au démarrage d'entreprise en accordant une attention particulière aux secteurs non traditionnels. Il a offert des services spécifiques aux jeunes femmes jusqu'en 1999 et a couvert les secteurs de Lotbinière et de Bellechasse jusqu'en 1998, mais a dû interrompre ces volets faute de moyens. On doit aussi mentionner la contribution de Passeport-Travail de Beauce qui destine ses services de counselling et de développement de l'employabilité aux femmes et aux personnes sans emploi de plus de 35 ans. Enfin, le Centre de femmes de Bellechasse a obtenu une subvention qui lui permettra d'organiser des activités sur le non-traditionnel.

Par ailleurs, signe de l'intérêt croissant pour la question de l'intégration en emploi des femmes, au cours de la seule année 1999-2000, des événements sur ce sujet se sont tenus dans trois MRC : dans L'Islet, un colloque sur la situation socioéconomique des femmes a été organisé grâce à la collaboration du centre de femmes La Jardilec, de la maison Le Havre des femmes et du CLD ; le Centre de référence pour les femmes de la région de L'Amiante a aussi organisé une rencontre sous le thème de « L'accès au marché du travail pour les femmes de la MRC de L'Amiante : une course d'obstacles »; enfin, Passeport-Travail de Beauce a tenu un colloque de deux jours sur la situation des femmes de Beauce-Sartigan.

Ces occasions de réflexion et de débats ont fait ressortir les difficultés de la participation des femmes à la main-d'oeuvre, en dépit d'une amélioration relative de leur accès à la formation et au marché du travail au cours des dix dernières années et malgré les performances économiques régionales enviables, à plus d'un égard, par rapport à d'autres régions du Québec. Il en découle notamment d'importants écarts avec la position des hommes et une situation économique peu avantageuse.

Pour contrer ces problèmes, les participantes et participants ont souligné la nécessité de favoriser la diversification des choix scolaires et professionnels, soutenir les femmes s'engageant dans le non-traditionnel, promouvoir l'équité salariale pour valoriser les emplois traditionnellement féminins, mais aussi actualiser l'information scolaire et professionnelle pour qu'elle demeure arrimée aux besoins régionaux, améliorer l'offre de formation dans la région, voire même dans les MRC, pour juguler l'exode, assurer la disponibilité de services essentiels à la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles dont les services de garde et le transport en commun, briser l'isolement des femmes qui constitue un frein à leur intégration sociale et professionnelle, entre autres par le jumelage ou le mentorat avec des femmes déjà en emploi.

Question de passer à l'action, le colloque organisé dans L'Amiante s'est conclu par l'adoption d'une résolution pour amener le CLD et le CLE, en partenariat avec le Centre de référence pour les femmes de la région de L'Amiante, à développer un plan d'action

pour améliorer l'insertion des femmes en emploi, notamment par une meilleure information sur les secteurs en demande et par un soutien aux femmes ayant un projet d'entreprise. Pour leur part, les femmes de L'Islet souhaitent la mise sur pied d'un lieu d'information et de référence à l'intention des femmes qui veulent intégrer le marché du travail, qui sont à la recherche d'un emploi ou qui souhaitent démarrer une entreprise.

Enfin, récemment, le Comité femmes d'action-SDAC-Bellechasse-Etchemins a vu le jour dans le but d'accroître la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir, mais aussi de diffuser de l'information sur la formation et les emplois disponibles dans le non-traditionnel.

Par ailleurs, si la région ne manque pas d'initiatives de concertation intéressantes qui reposent sur la collaboration active de la direction régionale d'Emploi Québec, de certaines commissions scolaires et de groupes d'employabilité, les services semblent moins accessibles pour les « femmes sans chèque » et les travailleuses à faible revenu qui souhaiteraient se sortir de « ghettos d'emplois ». Non seulement ne font-elles pas partie des sous-clientèles ciblées en priorité par Emploi Québec, mais même lorsqu'elles peuvent se prévaloir de places disponibles dans les programmes, elles ne sont pas admissibles aux mesures de soutien au revenu qui leur permettraient de se voir rembourser les frais de garde ou de transport.

En ce qui concerne les entrepreneures, le ministère de l'Industrie et du Commerce a tenu à Lévis, avec la collaboration du Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches, une session « Prête pour un prêt » qui a réuni plus d'une trentaine de participantes, promotrices ou femmes en affaires. Elles ont pu se familiariser avec des outils propres à faciliter leur demande de financement auprès des institutions financières. Le MIC se propose aussi d'offrir dans la région deux ateliers en gestion d'entreprises, dont un sur la préparation du plan d'affaires.

Par ailleurs, le manque de services de garde et l'insuffisance, voire l'absence, de transport en commun ne sont pas non plus de nature à favoriser l'accès des femmes, et plus particulièrement les plus défavorisées, au marché du travail, à la formation ou aux services publics ou communautaires qui pourraient les soutenir dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle. La situation est d'autant plus dramatique lorsque l'on constate que les femmes défavorisées ont déjà tendance à se retrouver dans une situation d'isolement, voire de retrait, qui constitue un obstacle de plus pour sortir de la pauvreté.

Selon les données du ministère de la Famille et de l'Enfance, en décembre 1999, 48 % des besoins en installation (c. 54,7 % au Québec) et 55,1 % en milieu familial (c. 41 % au Québec) étaient comblés dans la région.

Pour ce qui est de la garde en milieu scolaire, selon les données du MEQ, alors que les écoles comptent pour 4,1 % des établissements scolaires du Québec, elles accueillent 3,1 % des enfants fréquentant les garderies scolaires. Ce document n'évalue cependant pas le nombre de places requises. On sait néanmoins que les horaires de ces garderies, calqués sur ceux des écoles, laissent des parents désemparés lors des congés et des vacances.

En ce sens, la signature, en 1999, d'une entente spécifique sur les services de garde constitue un pas dans la bonne direction. Il appartient maintenant au Comité aviseur sur la planification et le développement des services de garde du CRCDD de s'assurer que les services en développement correspondent aux besoins des parents tant en termes de localisation dans les différentes MRC, qu'en termes de type de services (installation, milieu familial, horaires adaptés).

L'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des femmes dépendent aussi fortement de leur capacité à se déplacer sur le territoire. Pour des raisons économiques et culturelles, elles détiennent moins souvent un véhicule privé et même un permis de conduire que les hommes ; en ce sens, elles sont plus tributaires des services de transport en commun. Une étude, produite par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue⁶⁹, révèle que la difficulté des femmes à se déplacer sur le territoire est un facteur déterminant de leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, des femmes sont-elles parfois forcées de choisir un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence, quand elles ne se retrouvent pas carrément exclues du marché du travail faute de mobilité.

Or, souligne le *Plan de transport de la Chaudière-Appalaches*⁷⁰, « Les services publics de transport en commun urbains et suburbains sont minimes en région, à l'exception de la zone urbaine qui s'étend de Saint-Nicolas à Lévis en bordure du Saint-Laurent. En outre, de moins en moins de transporteurs privés assurent le transport interurbain et interrégional des personnes compte tenu du faible volume de clients. »

C'est pour contourner ces difficultés que, après quatre ans d'efforts soutenus, le Collectif Solidarité-Femmes Chaudière-Appalaches signait, à l'été 1998, une entente avec des détenteurs de permis de taxi de la MRC de l'Islet et du nord de la MRC de Montmagny pour créer le club Taxi-Plus, un service de covoiturage à prix abordable. Malheureusement, ce service demeure fragile, faute d'aide financière de la part des pouvoirs publics. Depuis, d'autres projets réunissant les MRC, les municipalités et le ministère des Transports sont en voie d'élaboration, notamment dans Bellechasse, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan.

Cependant, si dans plusieurs MRC se sont formés des comités de transport, très peu ont agi en concertation inter-MRC, établit une recherche réalisée par un groupe de travail dans le cadre du *Plan d'action de la RRSSS quant au suivi du Forum sur le développement social et la lutte à la pauvreté*⁷¹. « Bien que le problème soit étendu à presque toute la région, on ne sent aucunement un ralliement régional sur cette problématique. » À cet effet, la recherche du groupe de travail en lien avec la RRSSS

⁶⁹ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

⁷⁰ Ministère des Transports. *Plan de transport Chaudière-Appalaches- programme de travail*, Saint-Romuald, mai 2000.

⁷¹ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Le transport collectif en Chaudière-Appalaches*, [rédaction : Annie Bourassa], avril 2000.

apporte une intéressante contribution pour prendre la mesure tant des besoins, que des initiatives entreprises et pour suggérer des pistes de solution. Pour sa part, le CRCDD ne manque pas de souligner, dans la mise à jour du plan stratégique de la région, la nécessité de développer les réseaux de transport collectif tant pour contribuer à la revitalisation des milieux en restructuration ou à la consolidation des pôles urbains que pour améliorer la qualité de vie de la population⁷². Il reste à espérer que, au delà de la reconnaissance du problème, les partenaires du milieu consacrent à sa solution les moyens nécessaires.

Enfin, le manque de logements sociaux alourdit aussi les difficultés des femmes défavorisées. On sait qu'en général une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doit consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. Selon les données recueillies par le FRAPRU pour Lévis, Montmagny et Thetford Mines, la proportion de ménages locataires dont le soutien est une femme qui consacre plus de 30 % pour se loger atteint respectivement 44,1 %, 45,4 % et 51,3 % (c. 30,3 %, 27,4 % et 31,7 % pour les hommes de ces municipalités)⁷³. Par ailleurs, les informations que nous avons pu recueillir dans la région⁷⁴ indiquent que c'est chez les femmes seules de moins de 60 ans que le manque de logements sociaux se présenterait avec le plus d'acuité. Cette situation apparaît préoccupante puisque, comme nous l'avons noté plus tôt, en 1996, les femmes de la région vivant hors famille éprouvent d'importants problèmes de pauvreté qui dépassent même, chez les 25 à 34 ans, la proportion atteinte par les Québécoises de même condition.

Pour faire évoluer le dossier, il pourrait être intéressant de promouvoir et de soutenir la formule coopérative, qui comporte l'avantage, outre de briser l'isolement, de maintenir ou de développer chez les membres des compétences sociales de travail en groupe et de prise de décision. Un engagement du CRCDD et de ses partenaires régionaux à cet égard contribuerait sans doute à la revitalisation des milieux en restructuration et à l'amélioration de la qualité de vie de la population, deux des axes retenus dans la PSR.

1.6 La scolarité

1.6.1 La scolarisation

D'entrée de jeu, la population de la Chaudière-Appalaches se distingue par une scolarisation inférieure à la moyenne québécoise. Comme dans l'ensemble du Québec, quoique de façon plus marquée, les femmes de la région sont moins scolarisées que les hommes : elles sont plus nombreuses à détenir moins de neuf ans de scolarité et ont moins souvent fréquenté l'université.⁷⁵

⁷² CRCDD Chaudière-Appalaches. *Mise à jour...*, op.cit., p.3, 11 et 15.

⁷³ FRAPRU. *La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995*, janvier 2000.

⁷⁴ Informations obtenues en septembre 2000 par Mme Sandra Shee, agente du CSF dans la région auprès des offices municipaux d'habitation de Saint-Georges et de Thetford Mines.

⁷⁵ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales réalisées pour le CSF par le BSQ, 1998.

TABLEAU 7 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec

	Femmes	Hommes	Total	Taux
	%	%	%	fém.
Chaudière-Appalaches	100,0	100,0	100,0	50,4
Moins d'une 9 ^e année	22,1	21,3	21,7	51,3
9 ^e année à 13 ^e année*	42,7	43,3	43,0	50,0
Études postsecondaires**	27,9	26,6	27,2	51,5
Grade universitaire***	7,3	8,9	8,1	45,7
Le Québec	100,0	100,0	100,0	51,4
Moins d'une 9 ^e année	18,9	17,2	18,1	53,8
9 ^e année à 13 ^e année*	39,5	39,4	39,4	51,5
Études postsecondaires**	30,5	30,0	30,3	51,8
Grade universitaire***	11,1	13,4	12,2	46,7

* Avec ou sans certificat ou diplôme d'études secondaires. Comprend également les certificats ou diplômes d'écoles de métier.

** Études collégiales (cégep) ou universitaires partielles sans certificat ou diplôme ou autres études universitaires avec certificat ou diplôme.

*** Au moins un baccalauréat

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Cependant, la situation est très différente dans les cohortes plus jeunes. Ainsi, chez les 20 à 34 ans, les femmes de la région ont plus souvent obtenu leur diplôme de secondaire V (17,1 %) ou poursuivi des études (44,4 %) dans une école de métiers ou dans un autre établissement non universitaire (un cégep par exemple) que les autres Québécoises (respectivement 14,2 % et 37,9 %).⁷⁶

Les jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir fréquenté l'université que les jeunes hommes de la région (23,1 % c. 16,4 %), et ce, dans toutes les MRC, même si elles demeurent nettement en deçà de la moyenne des Québécoises (31,1 %), sauf dans Les-Chutes-de-la-Chaudière (33,1 %).⁷⁷ Les données du ministère de l'Éducation sur les personnes inscrites dans les universités québécoises en 1998⁷⁸ soulignent cependant d'importantes différences entre les MRC sur ce plan. Comme on pouvait s'y attendre, la plus grande partie des personnes fréquentant l'université provient

⁷⁶ CRCQ Chaudière-Appalaches. *Le développement social et la lutte à la pauvreté en Chaudière-Appalaches. Plan d'action 2000-2005. Complément : état de situation*, Montmagny, juin 2000.

⁷⁷ *Idem*.

⁷⁸ Ministère de l'Éducation, Système de recensement des clientèles universitaires, Direction générale des ressources informationnelles. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe*, automne 1998.

des MRC les plus urbanisées, soit Les-Chutes-de-la-Chaudière, Desjardins, L'Amiante et Beauce-Sartigan⁷⁹ (64,9 % des femmes et 68,9 % des hommes). Toutes les autres MRC, à l'exception de La Nouvelle-Beauce pour les femmes, détiennent une part des inscriptions régionales à l'université bien en dessous du poids démographique relatif de leur populations féminine et masculine.

En matière de scolarité, le cas des femmes de 20 à 34 ans de L'Islet, Montmagny et Les Etchemins retient particulièrement l'attention : non seulement ont-elles des taux de fréquentation universitaire très en dessous de la moyenne régionale, mais, parmi celles qui ont entre 9 et 13 ans de scolarité, celles qui ont quitté l'école secondaire sans diplôme sont aussi nombreuses que celles qui l'ont obtenu (autour de 20 % dans les deux cas). Quoique sur le plan de la fréquentation universitaire, Beauce-Sartigan fasse plutôt bonne figure, elle fait tout de même partie des MRC qui comptent les plus fortes proportions de femmes de 20 à 34 ans à avoir quitté l'école sans diplôme d'études secondaires⁸⁰.

Il importe de bien cerner les facteurs qui influencent l'abandon scolaire féminin puisqu'il a été démontré qu'une scolarité écourtée pénalise davantage les femmes. En effet, une recherche québécoise a établi que si la moitié des hommes qui ont une scolarité inférieure à une neuvième année occupent un emploi, ce n'est le cas que de 20 % des femmes. La structure des emplois occupés par l'un et l'autre sexe explique en bonne partie le phénomène : alors que dans les champs « masculins » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pratiquement impossible dans les domaines « féminins » du commerce et des services⁸¹. On doit donc porter au problème du décrochage scolaire, tant des filles que des garçons, toute l'attention que ce phénomène mérite.

1.6.2 La concentration scolaire

Les quatre commissions scolaires de la région offrent cinquante-six programmes répartis dans quinze secteurs de formation professionnelle. Deux seuls grands secteurs sont offerts dans toutes les commissions scolaires : l'administration, commerce et informatique, ainsi que l'entretien d'équipement motorisé. Par contre, six secteurs de formation ne sont pas disponibles⁸².

⁷⁹ L'ordre de ces deux dernières régions diffère selon qu'il s'agit des étudiantes ou des étudiants (pour lesquels L'Amiante est devancée légèrement par Beauce-Sartigan).

⁸⁰ CRCD Chaudière-Appalaches. *Op. cit.*

⁸¹ Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et Secrétariat à la Condition féminine. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes*, Québec, 1995.

⁸² CRCD Chaudière-Appalaches. *Profil socioéconomique 2000...*, *op. cit.*, p. 63.

Pour connaître la situation des finissantes et des finissants du secondaire professionnel, on doit se rapporter aux données du ministère de l'Éducation en date du 31 mars 1998⁸³. La région offrait alors 51 programmes d'études dans 15 familles. Les choix des filles et des garçons apparaissent très polarisés, chacun dans leurs secteurs « traditionnels », mais celles-ci tendent à se concentrer dans un moins grand nombre d'options. Ainsi, alors que 11 programmes ont des taux de féminité de plus de 75 %, 6 étant même exclusivement féminins, ce sont 33 programmes qui regroupent 75 % ou plus de garçons, 16 étant même exclusivement masculins. Les filles se retrouvent très majoritairement, dans l'ordre, en administration, commerce, informatique (362 inscriptions), soins esthétiques (136), et santé (71). Par contre, les garçons, qui se répartissent dans de plus nombreux programmes, privilégient l'électrotechnique (192 inscriptions), l'entretien d'équipement motorisé (175), la fabrication mécanique (167), la métallurgie (99) et la mécanique d'entretien (95). En fait, seules 7 options peuvent être considérées mixtes en ce sens qu'on y dénombre entre un tiers et deux tiers de l'un ou l'autre sexe. Deux sont liés au commerce (lancement d'une entreprise et vente), deux à l'alimentation et au tourisme (cuisine d'établissement et restauration), deux à l'imprimerie et l'un au bâtiment (dessin de bâtiment).

Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, beaucoup plus favorables dans les options masculines que féminines. Ainsi, alors que les finissantes de seulement quatre options féminines (sur 11) déclarent un taux d'emploi de 80 % ou plus au terme de leur formation⁸⁴, on remarque de tels taux dans 23 options masculines (sur 33), six d'entre elles présentant même des taux d'embauche de 100 %. Seules deux options mixtes atteignent d'aussi bonnes performances et encore faut-il signaler que les hommes y ont des taux d'emploi supérieurs aux femmes. Par ailleurs, alors que toutes les options masculines assurent à au moins 75 % des finissants un travail à temps plein, 19 d'entre elles offrant même du temps plein à l'ensemble des finissants, seuls deux programmes à majorité féminine assurent un emploi à temps plein aux trois quarts ou plus des finissantes. Aussi, les salaires hebdomadaires moyens des secteurs féminins et masculins présentent d'importants écarts : les finissants de cinq options à prédominance masculine et les hommes de deux options mixtes touchent un salaire hebdomadaire supérieur à 500 \$. Du côté des finissantes, la meilleure performance est atteinte par les finissantes en secrétariat bilingue, qui obtiennent en moyenne 463 \$. À l'inverse, alors que 6 formations « féminines » offrent un salaire hebdomadaire moyen de moins de 300 \$, ce n'est le cas que d'un domaine « masculin » et de deux options mixtes. Enfin, alors que la totalité des finissants de 8 programmes masculins déclarent occuper un emploi en rapport avec leur formation, ce n'est le cas que d'une option féminine.

Du côté du collégial technique, les cinq établissements de la région offrent 25 programmes. Si les programmes soins infirmiers, administration et informatique sont disponibles dans les trois principaux collèges, plusieurs sont concentrés dans un seul centre. En outre, des programmes en lien direct avec le développement de la région, dont

⁸³ Ministère de l'Éducation. *Situation des personnes diplômées de la formation professionnelle par secteur, par discipline et par sexe, au 31 mars 1998.*

⁸⁴ Ce sont confection sur mesure et retouche, tenue de caisse et offre de services financiers, comptabilité et assistance familiale et sociale aux personnes à domicile.

la foresterie, le textile, l'habillement et le tourisme, ne sont pas proposés sur le territoire.⁸⁵

Au moment de l'enquête Relance⁸⁶, 27 options étaient offertes dans la région. De ce nombre, 15 étaient à prédominance masculine (plus de 80 % des finissants), dont 7 étaient exclusivement fréquentées par des hommes, alors qu'on dénombrait 7 options majoritairement féminines, dont 2 regroupant exclusivement des femmes. Fait à signaler, les trois quarts des diplômés de techniques de chimie-biologie sont des femmes.

Alors que la majorité des répondantes à l'enquête Relance proviennent de techniques infirmières (23,3 %), finances (14,6 %), bureautique (12,9 %) et éducation spécialisée (11 %), les garçons sont principalement diplômés de techniques de génie mécanique (12,4 %), techniques informatiques (12,1 %) et techniques de l'électronique industrielle (10,1 %); cependant, comme le démontrent ces pourcentages, les garçons sont moins fortement concentrés dans certains programmes que les filles.

La situation par rapport à l'emploi des finissantes et des finissants, quoique moins tranchée, s'apparente à celle des diplômés du secondaire professionnel. Plus de finissants que de finissantes obtiennent un emploi (77,5 % c. 74,1 %), ils travaillent beaucoup plus à temps plein que celles-ci (96,5 % c. 73,8 %), touchent un salaire hebdomadaire plus avantageux (505 \$ c. 383 \$) et occupent plus souvent un poste en lien avec leurs études (82,5 % c. 78,1 %). Alors que deux options exclusivement masculines - techniques de génie chimique et instrumentation et contrôle - permettent à la totalité des finissants d'obtenir un travail à temps plein, ce n'est le cas d'aucune option féminine. Les formations féminines qui présentent les meilleures performances quant au taux de placement sont techniques bureautiques (85 % dont 85,3 % de postes à temps plein), techniques d'éducation en services de garde (84,6 % dont 81,8 % à temps plein) et techniques d'éducation spécialisée (82,4 %, dont 46,4 % à temps plein).

L'observation des données sur la fréquentation des universités québécoises à l'automne 1998⁸⁷ par les étudiantes et étudiants de la Chaudière-Appalaches nous indique que les filles sont majoritaires dans toutes les disciplines à l'exception des sciences pures (où elles comptent tout de même pour 47,1 % des inscriptions) et des sciences appliquées (27 % des inscriptions). Ce sont principalement les sciences de l'administration qui attirent les étudiantes de la Chaudière-Appalaches (23,2 %), suivies des sciences humaines (18,8 %), presque nez à nez avec les sciences de l'éducation (18 %), ainsi que des sciences de la santé (12,2 %). Si le premier choix des étudiants les porte vers les sciences appliquées (25 %), les sciences de l'administration viennent au 2^e rang, et ce dans la même proportion que chez les étudiantes (23,2 %), suivies des sciences humaines (13,8 %). On remarque que, contrairement à la situation dans les autres ordres d'enseignement, ces derniers font preuve, à l'université, d'une concentration légèrement plus importante que leurs consoeurs (les trois premiers choix des garçons représentent 62 % des inscriptions c. 60 % pour les filles). Si les choix des filles évoluent, comme en

⁸⁵ CRCD Chaudière-Appalaches. *Op. cit.*, p. 64.

⁸⁶ Ministère de l'Éducation. *Relance au collégial 1996-1997*, Direction de l'enseignement collégial.

⁸⁷ Ministère de l'Éducation. *Effectif étudiant des universités...*, *op. cit.*

fait foi leur forte présence en sciences de l'administration, il n'en demeure pas moins que les taux de féminité, et de masculinité, de certaines disciplines démontrent que la division sexuelle du travail n'est pas encore derrière nous. Ainsi, les sciences de la santé et les sciences de l'éducation sont-elles fréquentées respectivement à 81,5 % et à 77,6 % par des femmes, alors que 73 % des étudiants en sciences appliquées sont des hommes.

La majorité des étudiantes et des étudiants de la Chaudière-Appalaches fréquentent l'Université Laval (58,5 % des femmes et 57,2 % des hommes). Sinon, on les trouve surtout à l'Université de Sherbrooke (9,7 % des femmes et 12,4 % des hommes), à l'Université du Québec à Trois-Rivières (9,1 % des femmes et 5,9 % des hommes) et à l'Université du Québec à Rimouski (7,8 % des femmes et 5,7 % des hommes), toutes situées dans des régions limitrophes de la Chaudière-Appalaches. Les seules institutions universitaires où les inscriptions masculines dépassent les inscriptions féminines sont l'École de technologie supérieure, Polytechnique, l'Institut national de recherche scientifique ainsi que McGill.

1.6.3 Des correctifs à envisager

Comme il nous a été donné de le voir dans la section sur les orientations régionales, Emploi Québec prévoit des besoins de main-d'œuvre plus dans des métiers ou professions traditionnellement masculins que dans les secteurs où se concentrent les femmes. Il est donc primordial d'assurer l'accès des filles et des femmes aux formations et occupations non traditionnelles.

Le concours *Chapeau les filles*, organisé par le ministère de l'Éducation avec la collaboration des établissements d'enseignement de la région, vise à promouvoir les emplois non traditionnels auprès des étudiantes des commissions scolaires et des cégeps. Cependant, Transition'Elle demeure le seul groupe qui se consacre expressément à la diversification des choix professionnels des femmes et, comme nous l'avons mentionné, il a dû réduire son rayon d'action faute de ressources. En raison de l'évolution du marché du travail en faveur des métiers et professions non traditionnels et des opportunités d'emplois intéressants qu'ils représentent pour les femmes, Transition'Elle compte néanmoins accroître ses interventions dans le domaine. Enfin, ce groupe a développé des relations avec des entreprises, particulièrement celles qui recourent peu à la main-d'œuvre féminine, pour promouvoir l'embauche de femmes. Plusieurs placements ont ainsi pu être réalisés, dont près de la moitié ont permis à des femmes d'avoir accès, souvent pour la première fois, à un emploi non traditionnel.

Il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent. Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, comme en font foi le taux de placement des finissantes de nombreuses options et la concentration professionnelle des femmes, leur orientation répond à des besoins régionaux essentiels. En effet, compte tenu de l'évolution sociodémographique de la Chaudière-Appalaches et des efforts consentis par la région pour hausser la rétention de la clientèle sociosanitaire et culturelle en développant ses institutions propres, on ne peut

écarter des secteurs d'avenir les domaines occupés traditionnellement pour les femmes. D'ailleurs, les services de santé ainsi que les services aux personnes âgées et les services de garde constituent autant de secteurs où les besoins dépassent l'offre. Le développement de l'industrie récréotouristique et l'industrie textile peuvent aussi profiter aux femmes.

Par ailleurs, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Il importe que les filles en soient informées. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter. Souhaitons que les engagements consignés dans la *Déclaration commune des participantes et participants au Sommet du Québec et de la jeunesse* à l'effet d'accorder une priorité à l'information et à l'orientation scolaire et professionnelle trouve un écho dans la région et que le gouvernement y consacre les moyens de sa réussite.

Nous ne pouvons aussi manquer de rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une meilleure information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'urgence de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs.

Constatant par ailleurs les conditions de travail moins favorables qu'en moyenne au Québec des travailleurs et, encore plus, des travailleuses de la région, d'une part et, d'autre part, les difficultés de recrutement et les importants taux de roulement du personnel qu'éprouvent certaines entreprises, le CSF estime qu'il pourrait être bénéfique pour la région que les principaux acteurs en matière de développement économique, soit le Conseil régional des partenaires du marché du travail, le CRCO et les CLD suscitent un débat réunissant tant les entreprises que les résidentes et résidents de la région pour évaluer comment travail, qualité de vie et embauche pourraient mieux se conjuguer en Chaudière-Appalaches.

Enfin, compte tenu de la sous-scolarisation notée chez les femmes de la région qui peut les priver d'accéder à certaines formations professionnelles ou techniques en demande, la reconnaissance des acquis expérientiels et l'accès des femmes adultes à la formation de base apparaissent de la première importance. Le CSF invite Emploi Québec à y être sensible et à prendre en considération la nécessité de mesures de soutien et d'accompagnement pour les femmes sous-scolarisées et, souvent pauvres, caractéristiques qui s'étendent parfois aux femmes sans chèque et même aux travailleuses à faibles revenus, qui tentent un retour aux études.

1.7 Le respect de l'intégrité physique et psychologique

Le CSF a été en mesure d'observer qu'au cours des dernières années la RRSSS a mené de nombreuses et intéressantes recherches pour mieux connaître la population du territoire qu'elle dessert. Puisque, à partir des renseignements sociosanitaires disponibles sur les femmes et les hommes, on est en mesure d'apprécier combien leurs conditions de vie différentes influencent leur santé physique et mentale, il semble primordial que la RRSSS poursuive ses efforts en ventilant systématiquement selon le sexe les études et évaluations qu'elle produit. En toute logique, cette richesse documentaire devrait donner lieu à l'adoption d'une approche différenciée selon les sexes pour mieux tenir compte des déterminants de santé propres aux femmes et aux hommes, cerner plus précisément les manifestations féminines et masculines des maladies physiques et mentales et être plus en mesure d'organiser les programmes et d'adopter les mesures en conséquence. Actuellement, dans la majeure partie du plan de consolidation et des plans d'organisation de services, la variable sexe n'est toujours pas intégrée et la neutralité qui prévaut nous semble peu garante d'interventions efficaces. Ceci nous est apparu particulièrement préoccupant en matière de santé mentale, d'intégration sociale tant des personnes âgées que des personnes handicapées, ainsi que de développement social et de lutte à la pauvreté, domaines où la différenciation sexuelle a une influence déterminante. C'est pourquoi sans doute, dans le programme d'action gouvernemental en condition féminine 2000-2003, le MSSS s'engage à élaborer des indicateurs spécifiques aux femmes dans le cadre du suivi des politiques et des orientations en santé mentale et pour les services aux personnes âgées⁸⁸.

Avant d'aborder les questions sociosanitaires retenues par le CSF, il importe de préciser sur quelles bases elles l'ont été. Comme pour les indicateurs des sections qui précèdent, le CSF a tenté de cerner les situations qui pouvaient permettre de détecter des disparités entre les sexes ou entre les régions. Après avoir passé en revue les indicateurs sociosanitaires féminins et masculins de la région et les avoir comparés avec la situation au Québec, le CSF a retenu deux sujets sur lesquels la Chaudière-Appalaches se distingue et qui, de ce fait, mériteraient une attention et des mesures particulières : l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse et de planification des naissances, ainsi que la santé mentale. Pour ce qui est de la violence faite aux femmes, ses conséquences sont si importantes et causent de si grands préjudices aux femmes que, malgré une prévalence apparemment moins grande qu'ailleurs au Québec, quoique en ce domaine la sous-déclaration commande un usage prudent des statistiques, nous en avons fait le troisième problème traité dans cette section.

1.7.1 Les services d'IVG et de planification des naissances

En matière de santé sexuelle et reproductive, on ne peut manquer d'être frappé par l'absence ou de la quasi absence des services d'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la région. En effet, selon les données compilées par le ministère de la Santé et des

⁸⁸ Gouvernement du Québec. *Programme d'action 2000-2003- L'égalité pour toutes les Québécoises*, Secrétariat à la condition féminine, 2000, p. 97-98.

Services sociaux pour l'année 1997⁸⁹, des 867 femmes de la région qui ont subi une IVG, seulement quatre d'entre elles l'ont obtenue en Chaudière-Appalaches, ce qui représente, et de loin, le plus faible taux de rétention au Québec. La très grande majorité des autres femmes a dû se déplacer vers Québec (768) pour cette intervention. À cet effet, il convient de souligner que, bien que la population y soit plus concentrée, la région déborde largement le seul territoire du littoral avoisinant Québec et, en l'absence de transport collectif dans la région, l'accès aux établissements hospitaliers de la Capitale peut constituer un problème majeur pour certaines femmes et jeunes filles. D'ailleurs, d'après les données régionales de 1994, « près de 50 % des IVG des femmes de la région 12 sont obtenues par des femmes du territoire du CLSC Chutes-de-la-Chaudière-Desjardins, CLSC contigu au territoire du CLSC Sainte-Foy-Sillery de la région 03 où se trouve la Clinique de planification des naissances du pavillon CHUL du CHUQ. »⁹⁰ On doit donc déduire *a contrario* que plus de la moitié des femmes provenaient de territoires hors de la « zone d'influence » de Québec.

La difficulté d'obtenir des services d'avortement en région peut entraîner un déplacement obligatoire vers l'extérieur pour une IVG du second trimestre (plus de 12 semaines). L'étude citée plus haut laisse entrevoir des difficultés d'accessibilité aux services d'IVG pour une portion importante de la région : « un croissant de territoires périphériques (CLSC des Appalaches dans la MRC de L'Islet; CLSC des Etchemins, CLSC La Guadeloupe dans la MRC Beauce-Sartigan; CLSC Frontenac dans la MRC de l'Amiante; CLSC Arthur-Caux) est caractérisé par des taux plus élevés d'IVG du deuxième trimestre »⁹¹.

Or, selon les orientations ministérielles en matière de planification des naissances, le service d'avortement devrait être accessible et disponible pour toutes les régions administratives du Québec. Rappelons que la région dispose au demeurant de quatre centres hospitaliers et de onze CLSC.

En outre, il y a lieu de rappeler que les services d'avortement ne se limitent pas au seul acte médical de l'interruption de la grossesse; il faut aussi y associer les rencontres pré et post-avortement. Comment protéger la confidentialité quand il faut s'absenter plus d'une fois du travail, quand il faut faire appel aux amis ou aux personnes du voisinage pour les déplacements, pour prendre soin des enfants, quand aucun transport public n'est disponible...?

La Régie régionale de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches compte implanter depuis plusieurs années un tel service au Centre de planification familiale et de gynécologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Malgré que ce projet se retrouve annuellement à sa revue de programmes, il ne s'est toujours pas réalisé faute d'avoir obtenu les budgets requis. On peut donc s'inquiéter de l'aboutissement de ce projet en constatant, dans le

⁸⁹ Madeleine, ROCHON. *Rétention régionale et desserte extra-régionale en matière d'IVG, Québec 1997*, Québec, MSSS, juin 1999.

⁹⁰ Lise CYR, Sylvie DUMAS et Édith GUILBERT. *Grossesse à l'adolescence et interruption volontaire de grossesse. État de la situation et organisation des services de prévention, régions 03 et 12, 1994*, Beauport, Centre de santé publique, Février 1997, p. 22.

⁹¹ *Idem*, p. 24.

Plan de consolidation 1999-2002, que l'implantation de services de planification de naissances et d'interruption de la grossesse ne fait pas partie des mesures ou voies d'action prioritaires. Et on peut s'interroger sur les motivations du ministère de la Santé et des Services sociaux à retarder l'octroi des fonds nécessaires au respect de ses propres orientations en matière de planification des naissances.

1.7.2 La santé mentale : des indices inquiétants

D'entrée de jeu, le CSF déplore qu'on ne dispose toujours que des résultats de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993 comme principale source de référence pour évaluer cet aspect de l'état de santé de la population. En effet, si les données de l'ESS 1998 ont été rendues publiques pour le Québec, l'analyse régionale n'était pas disponible au moment de la production du présent document.

Néanmoins, les dernières données disponibles révèlent des niveaux de détresse psychologique des femmes et des hommes de la Chaudière-Appalaches qui s'apparentent à la moyenne québécoise. Aussi, comme ailleurs au Québec, on rencontre nettement plus de détresse psychologique chez les femmes que chez les hommes de la région (30,2 % c. 22,8 %). La situation sur ce plan s'est détériorée entre 1987 et 1993 de façon plus marquée dans la région qu'au Québec, et ce, plus chez les femmes (21,8 % à 30,2 %) que chez les hommes (15,8 % et 22,8 %), creusant davantage l'écart entre les sexes.

Si, à l'instar du Québec, le groupe d'âge le plus touché par la détresse psychologique est celui des 15-24 ans (30,6 % c. 35,2 %), contrairement aux autres régions, en Chaudière-Appalaches ce phénomène est beaucoup plus répandu qu'ailleurs chez les personnes de 45-64 ans (30,1 % c. 23,7 %). Ce sont aussi ces deux groupes d'âge qui ont accusé la plus forte détérioration sur ce plan de 1987 à 1993 : le niveau élevé de détresse psychologique est alors passé de 18,3 % à 30,1 % chez les 45-64 ans et de 21,2 % à 30,6 % chez les 15-24 ans.⁹²

Par ailleurs, selon les statistiques sur les hospitalisations pour troubles mentaux en Chaudière-Appalaches, les taux moyens régionaux sont plus élevés que ceux du Québec, l'écart est plus important chez les femmes que chez les hommes et nettement supérieur chez les 65-74 ans. C'est pour les hospitalisations pour troubles névrotiques que la région se démarque le plus de la province.⁹³ Or, selon les données de 1996-1997, sur dix personnes hospitalisées à la suite d'un diagnostic de névrose, six étaient des femmes.⁹⁴

Enfin, la région de la Chaudière-Appalaches présente des taux standardisés significativement plus élevés que la moyenne nationale tant pour la mortalité par suicide que pour les hospitalisations découlant d'une tentative de suicide. Bien que les décès par

⁹² RRSSS Chaudière-Appalaches. *Et la santé ça va...*, op. cit., p. 71.

⁹³ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Portrait de la santé et du bien-être de la population de Chaudière-Appalaches, Volet santé mentale*, [recherche et rédaction : Annie Bourassa], 1996.

⁹⁴ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Proposition d'organisation des services pour les personnes adultes souffrant de problèmes transitoires de santé mentale dans la région de Chaudière-Appalaches*, Comité ad hoc de travail sur les troubles transitoires de santé mentale, [rédaction : Jean-Luc Parenteau], p. 8.

suicide soient significativement plus élevés pour les hommes que pour les femmes de la Chaudière-Appalaches (39,9 c. 9,7 pour 100 000), comme du reste partout au Québec, il n'en demeure pas moins que les femmes de la région meurent plus par suicide que la moyenne des Québécoises (7,4 p. 100 000). Selon une perspective évolutive, le taux de mortalité par suicide non seulement augmente depuis 1975-1977 mais l'écart de la région et du reste du Québec s'accroît à ce chapitre.⁹⁵

Les liens entre d'une part, la détresse psychologique et, d'autre part, la pauvreté, l'isolement, le manque de revenus, l'absence d'emploi et la faible scolarité ont été abondamment documentés. On ne s'étonnera guère, dans ces circonstances, qu'il ait été établi que parmi les femmes « on observe deux à trois fois plus de troubles psychopathologiques, plus d'anxiété, de dépressions et de névroses chez les femmes défavorisées... »⁹⁶.

D'ailleurs, lors du bilan du PROS en santé mentale, un comité de travail de la RRSSS signalait : « Les jeunes de milieu défavorisé, les femmes pauvres, seules et âgées, les familles monoparentales à faible revenu, les familles où il existe de la violence comptent parmi le groupes les plus vulnérables, où il faut intervenir en priorité [en promotion de la santé mentale]. »⁹⁷

Il faut dorénavant ajouter aux facteurs de risque pour la santé des femmes, le virage ambulatoire. En effet, cette transformation du réseau sociosanitaire, en alourdissant les responsabilités, déjà grandes, des femmes, a assurément un impact considérable sur leurs conditions de vie et, par conséquent sur leur santé physique et mentale⁹⁸. Ainsi, soulignent notamment l'AFÉAS et le CSF dans les études qu'ils consacrent à ce sujet, les tâches d'aidantes, du fait qu'elles ont souvent un effet négatif sur la vie professionnelle, sociale et familiale, sont la source d'un important stress, voire de détresse et d'épuisement. « Selon Santé Québec, rapporte la recherche du CSF, les femmes aidantes qui cohabitent avec l'aidé ont une perception moins favorable de leur santé, elles sont plus nombreuses à utiliser des tranquillisants et elles éprouvent plus de contraintes à la vie sociale que les non-aidantes. »

Dans certaines conditions, le marché du travail génère aussi des facteurs de risque pour la santé mentale. La revue *Prévention au travail*⁹⁹ mentionne à ce sujet des statistiques percutantes : selon le quotidien *La Presse*, en 1997, les troubles mentaux constituaient la première cause d'invalidité à long terme, alors que, en 1998, le journal *Les Affaires*

⁹⁵ Statistiques citées dans : Réseau de groupes de femmes de Chaudière-Appalaches. *Cap sur la santé mentale des femmes en Chaudière-Appalaches : les problèmes et les besoins exprimés*, [recherche et rédaction : Diane Langlois et Lucie Larose], septembre 1999, p.65-70.

⁹⁶ MSSS. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, Québec, gouvernement du Québec, 1997, p. 45.

⁹⁷ RRSSS Chaudière-Appalaches. *La promotion et la prévention dans le domaine de la santé mentale : un virage encore à prendre*, Comité de travail dans le cadre du bilan du PROS en santé mentale, [rédaction : Lyne Jobin], septembre 1996, p. 5.

⁹⁸ Voir à ce sujet notamment : AFÉAS. *Virage...attention à l'impact!* et Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], juin 1999.

⁹⁹ Monique Legault Faucher. « Le travail sur le divan du Dr Serge Marquis », *Prévention au travail*, Institut de recherche en santé et sécurité au travail, automne 2000.

évaluait que le stress coûte à l'économie québécoise de 5 à 6 milliards \$ par an. Un faible degré d'autonomie décisionnelle au travail contribue à l'augmentation du niveau de détresse psychologique. Or, indiquent les résultats de l'Enquête de Santé Québec¹⁰⁰, les travailleuses de la région disposent d'une plus faible autonomie décisionnelle que les hommes (58 % contre 47,6 %) et même un peu moins que la moyenne des Québécoises (57,3 %). De telles données laissent entendre que, même lorsque les femmes de Chaudière-Appalaches sont en emploi, elles disposent de peu de liberté dans l'exercice de leur métier et leur occupation ne les valorise guère. Par ailleurs, les salaires qui permettent tout juste, et parfois même pas, de se sortir de la pauvreté, ainsi que la précarité qui découle du travail atypique (à temps partiel, à domicile ou à contrat), des conditions qui sont le lot de bon nombre de femmes de la Chaudière-Appalaches, comme il nous a été donné de le souligner plus tôt, font vivre beaucoup de pressions, voire d'anxiété aux femmes, à plus forte raison si elles doivent assumer des responsabilités familiales.

Enfin, la violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner autant la santé physique que mentale des femmes. « Au Québec, 20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des femmes victimes de violence¹⁰¹. » De même, les femmes violentées ex-résidentes de maisons d'hébergement souffrent d'un niveau plus élevé de détresse psychologique que la moyenne des Québécoises; elles ont davantage de problèmes de dépression, d'anxiété, de stress et d'idées suicidaires¹⁰².

Malheureusement, en dépit des liens qui devraient être établis ou, à tout le moins, vérifiés entre les différentes problématiques vécues par les femmes, et dont plusieurs relèvent de champs de compétence de la RRSSS, les plans d'intervention de cet organisme abordent ces questions de façon compartimentée, se privant de connaissances et d'une approche intersectorielle et intégrée, sinon globale, susceptible d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ses interventions. Ceci nous apparaît particulièrement évident en ce qui concerne la santé mentale et la toxicomanie, et la violence en lien avec ces deux problématiques.

De plus, malgré tous les éléments qui révèlent d'importants problèmes de santé mentale dont l'expression est significativement différente selon le sexe, la RRSSS ne fait aucune mention des femmes ou des problèmes de santé mentale qui leur sont propres dans son plan de consolidation. Les seules interventions proposées en lien avec la santé mentale des femmes se retrouvent dans le programme toxicomanie et visent à normaliser leur consommation de psychotropes, d'autres médicaments ou d'alcool. Si on peut accueillir favorablement que le plan d'organisation en toxicomanie ait mis en relief la situation critique des femmes en la matière, l'approche utilisée soulève des interrogations. Ainsi, peut-on intervenir sur cette question comme si les femmes avaient le libre arbitre quant à

¹⁰⁰ RRSSS Chaudière-Appalaches, *Et la santé ça va...*, op. cit., p. 44.

¹⁰¹ Cité dans Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, novembre 1998.

¹⁰² MSSS. Op. cit.

leur consommation de médicaments? D'autre part, peut-on agir sur la consommation sans intervenir sur les facteurs qui sont à l'origine de l'importante détresse psychologique notée chez celles-ci? Est-il nécessaire de rappeler que l'alcoolisme, la toxicomanie et la consommation abusive de médicaments sont souvent associés à une profonde détresse psychologique et, parfois, à la violence faite aux femmes? Doit-on souligner que « le facteur prédictif le plus puissant pour déterminer si une femme abusera de l'alcool ou de drogues au cours de sa vie est qu'elle ait été abusée sexuellement ou violentée durant l'enfance ou sa vie adulte »¹⁰³?

S'il tombe sous le sens qu'on ait retenu la prévention du suicide, au chapitre des priorités, on peut s'étonner qu'on n'ait pas identifié les femmes parmi les cibles puisque, comme nous le notions plus tôt, les résidentes de la région meurent plus par suicide que les autres Québécoises. Par ailleurs, tout en accordant au suicide l'importance que sa gravité requiert, on ne doit pas perdre de vue pour autant les manifestations moins extrêmes de détresse psychologique qui recèlent une souffrance importante, quoique moins extériorisée et qui correspond plus au mode d'expression des femmes et des filles¹⁰⁴.

En ce sens, les pistes avancées par les femmes ayant participé à la consultation menée dans le cadre de la recherche conjointe du Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches et de la RRSSS¹⁰⁵ pour améliorer la réponse aux besoins des femmes en matière de santé mentale méritent d'être considérées. Parmi celles-ci soulignons : la sensibilisation des décideurs à l'effet des coupures budgétaires sur les difficultés sociales et leur impact sur les femmes; l'amélioration de l'accessibilité aux services par une diminution des contraintes bureaucratiques pour favoriser la continuité et la complémentarité des soins; l'incitation des médecins à associer leur traitement à des services alternatifs et à participer à un suivi concerté et multidisciplinaire; la consolidation des ressources communautaires existantes; la mise sur pied de maisons d'hébergement et de dépannage pour les situations de crise et pour le répit des parents, particulièrement ceux aux prises avec un enfant malade; l'accroissement de l'information, de la prévention et de la formation pour renforcer le pouvoir et le potentiel des femmes; l'identification précoce des problèmes, notamment des états dépressifs, pour éviter l'aggravation des problèmes.

Pour les utilisatrices de services ou les intervenantes ayant participé à cette recherche, les problèmes de santé mentale qui doivent être retenus comme des priorités pour la région sont les séquelles de la violence, les états dépressifs, le manque d'estime de soi, les difficultés d'adaptation et la toxicomanie.

Il faut souhaiter que la RRSSS, connaissant mieux la situation des femmes en matière de santé mentale à la suite de cette étude, soit dorénavant plus encline à adopter une approche différenciée et à développer des services spécifiques pour répondre aux besoins

¹⁰³ Kilpatrick, cité dans RRSSS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Direction de la santé publique. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux Îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*, p. 37.

¹⁰⁴ Louise Guyon. *Derrière les apparences...*, op. cit., p. 81-82.

¹⁰⁵ Réseau des groupes de femmes de la région de la Chaudière-Appalaches. *Cap sur la santé...*, op. cit.

des femmes. D'ailleurs, le Comité de travail sur les troubles transitoires de santé mentale de la RRSSS, faisant remarquer combien la différence sexuelle marque l'expression des problèmes de santé mentale, proposait la mise en place d'un programme commun de prévention dans chacun des territoires de concertation de la région selon une approche différenciée selon le sexe¹⁰⁶. «...si l'expression même du malaise est différente, énonçait-il, cela suppose que la réponse aussi devra être adaptée à cet état de fait et utiliser des stratégies propres à chacun des sexes. » La RRSSS a fait un pas dans la bonne direction en reconnaissant l'expertise des centres de femmes à ce chapitre par l'octroi, dans le cadre du *Plan d'organisation des services pour les personnes aux prises avec des problèmes transitoires de santé mentale*, de fonds pour mener des activités de prévention auprès des femmes.

1.7.3 La violence faite aux femmes

➤ État de la situation

La principale source de données pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale est le ministère de la Sécurité publique. Cependant, prévient le Ministère, ces informations sous-estiment l'étendue du phénomène puisqu'elles ne retiennent que les infractions signalées aux policiers et qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du Code criminel. La violence psychologique, verbale, sexuelle ou économique est ainsi pour une bonne part laissée dans l'ombre. De plus, doit-on souligner, selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police¹⁰⁷. Il faut dire que le traitement judiciaire parfois réservé aux victimes et le poids du processus de plainte ne contribuent guère à hausser ce faible pourcentage.

Toutes les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol¹⁰⁸. Chez les enfants, le taux de prévalence d'agression sexuelle est deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Dans la Chaudière-Appalaches, au cours de l'année 1998¹⁰⁹, le taux des femmes de 12 ans et plus victimes d'actes violents s'élevait à 397 par 100 000, plaçant la région à l'avant-dernier rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux policiers. De ces actes, 44 % avaient été perpétrés en contexte conjugal (par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime), soit une proportion supérieure à la moyenne québécoise (39 %). La catégorie d'infractions la plus répandue est de loin les

¹⁰⁶ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Proposition d'organisation des services...*, op. cit., p. 8.

¹⁰⁷ Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

¹⁰⁸ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

¹⁰⁹ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale, Statistiques 1998*, Québec, 2000.

voies de fait (65,5 % c. 67,5 % au Québec). Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 43 % ont subi des blessures physiques (c. à 47 % au Québec).

De toutes les affaires de violence conjugale rapportées en 1998 en Chaudière-Appalaches, 98 % ont pu être classées par les services policiers, dans la grande majorité des cas par mise en accusation (79 %). La région a enregistré la plus forte proportion de dossiers classés au Québec et n'a été dépassée que par Laval pour la proportion de mise en accusation.

Le taux de perpétration des actes de violence commis par des conjoints ou des ex-conjoints s'est accru de façon importante, et plus qu'ailleurs au Québec pendant la période de référence statistique : ainsi, en 1998, le taux dépassait de 78 % celui de 1989, alors qu'au Québec, la croissance enregistrée était de 17 %.

➤ **Les ressources**

Les femmes de la Chaudière-Appalaches ont mis sur pied un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et quatre maisons d'aide et d'hébergement pour les femmes aux prises avec ce problème : Le Havre des femmes est situé à L'Islet, La Jonction pour Elle à Lévis, La Gîtée à Thetford Mines et le Havre l'Éclaircie à Saint-Georges, mais avec un point de services à Lac-Etchemin.

Du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000, ces centres ont hébergé 367 femmes et 255 enfants. Trois groupes ont dû refuser des demandes d'hébergement dont 99 touchaient des femmes et 94 des enfants. Dans la majorité des cas, cette situation tenait au manque de places¹¹⁰.

Outre l'accueil et l'hébergement, les maisons offrent des services d'accompagnement vers les ressources psychologiques, sociales et juridiques, un suivi posthébergement au besoin, un service de consultation téléphonique et de référence, en plus d'organiser des activités de prévention et de sensibilisation et de travailler en concertation avec d'autres ressources en violence. Ainsi, trois maisons d'hébergement, ainsi que les centres de femmes, ont participé activement à la mise en place d'un protocole sociojudiciaire pour faciliter et accroître leur collaboration avec les milieux policiers, les CLSC, les centres hospitaliers et, le cas échéant, les ressources pour hommes violents, de façon à intervenir plus rapidement et efficacement auprès des femmes victimes de violence. De même, La Jonction pour Elle a convenu d'un protocole de référence avec l'organisme SAHARAS afin d'être en mesure de joindre les conjointes des hommes fréquentant ce service d'aide pour hommes violents. Enfin, toutes les maisons de la région offrent des sessions structurées de « resocialisation » aux enfants témoins de la violence hébergés avec leur mère.

Le volet de consultation externe prend une part croissante dans les activités des maisons d'hébergement. Précisons qu'on estime que, au cours de leur processus de recherche de

¹¹⁰ Données recueillies par le CSF auprès des maisons d'hébergement en août et septembre 2000 à partir de leurs rapports d'activité 1999-2000.

solutions, seulement 15 % des victimes de violence auront recours à l'hébergement.¹¹¹ Aussi, la consultation externe peut constituer une porte d'entrée à l'hébergement pour les femmes qui hésitent à y recourir. Elle permet aussi à celles qui ont été hébergées, mais qui ne nécessitent plus ce service, d'approfondir l'intervention. Cependant, faute de ressources suffisantes, les maisons d'hébergement se voient forcées de limiter ce type de service. Tout de même, les maisons d'hébergement ont répondu à entre 1000 et 1600 demandes externes au cours de l'année.

On doit aussi mentionner l'existence d'une ressource de 2^e étape, sous la responsabilité de la maison La Gîtée, qui permet aux femmes victimes de violence qui ont déjà reçu des services de La Gîtée ou de toute autre ressource d'être hébergées pour recevoir des services de consultation et de suivi ; une contribution financière est cependant demandée aux femmes qui recourent à cette ressource puisqu'aucune subvention ne lui est allouée.

Les cinq centres de femmes du territoire accueillent et soutiennent également les femmes victimes de violence, selon l'approche globale, visant l'autonomie et la prise de conscience, qui les caractérise. En fait, ces centres se sont donné une gamme d'interventions qui peuvent être regroupées en cinq volets : la sensibilisation et la prévention, le soutien individuel et les groupes d'entraide, l'accompagnement dans les étapes nécessaires à la solution du problème et à la réorganisation de la vie des femmes victimes et ce, dans des conditions sécuritaires, l'offre de formation aux autres ressources du milieu d'appartenance, ainsi que la solidarité, le partenariat et la concertation dans le but de changer les mentalités et de contrer la violence¹¹².

Pour sa part, le CALACS offre aux victimes d'agression sexuelle des services d'écoute téléphonique, de relation d'aide individuelle, la mise sur pied de groupe-soutien, ainsi que de l'accompagnement, de la référence et de l'information sur leurs droits et recours. Soucieux d'agir sur le changement des mentalités nécessaire à l'éradication de la violence faite aux femmes, cet organisme est aussi engagé dans la prévention et l'éducation du public, notamment auprès des jeunes. Enfin, le CALACS participe aux travaux de divers regroupements ou instances en lien avec ses mandats.

En 1999-2000, le CALACS a répondu à 116 demandes qui ont donné lieu à 267 interventions téléphoniques et à 307 rencontres¹¹³.

Reconnaissant, dans le *Plan de consolidation 1999-2002*, que les services de dépistage et d'intervention pour les femmes victimes d'agressions sexuelles sont inégalement accessibles sur le territoire, les ressources attribuées au CALACS, situé à Saint-Georges, étant insuffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat régional, la RRSSS a affecté des fonds supplémentaires pour le développement des services sur le territoire.

¹¹¹ Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie-Bois-Francs, novembre 1998.

¹¹² L'R des centres de femmes. *Les centres de femmes : un réseau de lutte et d'intervention pour contrer toute forme de violence faite aux femmes*, septembre 2000.

¹¹³ CALACS Chaudière-Appalaches. *Rapport annuel 1999-2000*.

Pour certaines intervenantes, l'injection de fonds supplémentaires dans cette unique ressource ne peut constituer une voie d'avenir ; compte tenu de la grandeur du territoire, il serait plus efficace d'envisager la mise sur pied d'un autre centre pour les victimes d'agressions sexuelles.

Par ailleurs, bien que la RRSSS ait diffusé la nouvelle trousse médico-légale, il n'existe actuellement ni protocole, ni formation pour en soutenir l'implantation auprès des ressources du territoire, ce qui ne favorise guère la qualité des interventions auprès des victimes. La RRSSS se propose d'attendre les orientations gouvernementales en la matière pour procéder. Comme ces orientations, annoncées depuis environ quatre ans, sont constamment reportées, il serait sans doute intéressant que la RRSSS, à l'instar de celle d'autres régions, dont l'Outaouais, la Côte-Nord et la Mauricie, se dote de mécanismes pour favoriser l'usage de la nouvelle trousse, en commençant par vérifier l'intérêt et les besoins des médecins et des établissements.

Dans le chapitre consacré à la violence faite aux femmes dans le plan de consolidation, six mesures sont identifiées tant pour la consolidation du dépistage, des interventions et des programmes de promotion, que pour le renforcement de la concertation intersectorielle en vue de l'application de la politique gouvernementale en matière de violence conjugale.

Le CSF se réjouit que la région se soit résolument engagée dans le dépistage systématique de la violence conjugale puisque la majorité des CLSC de la région a implanté un protocole à cet effet et qu'une formation sur le sujet a été dispensée à près de 1000 intervenantes et intervenants. Sachant combien les modèles de relations fondées sur le contrôle et la violence s'installent tôt dans la vie, il serait intéressant que la RRSSS poursuive sur sa lancée en consacrant des efforts à la prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes.

Autre fait intéressant à noter, pour fonder son action, la RRSSS s'est dotée d'un Comité aviseur à qui elle a confié le soin, en janvier 1998, d'effectuer le bilan des services en matière de violence conjugale, tant publics que communautaires, sur le territoire. D'entrée de jeu, le Comité établissait que : « ...en matière de violence conjugale, notre réseau ne se connaît pas encore assez pour déployer à sa juste mesure tout le potentiel dont il est propriétaire. »¹¹⁴ Cet exercice, des plus riches sur le plan de la connaissance mais aussi de la concertation, a permis de soulever les lacunes de l'organisation des services et de proposer des correctifs, contenus dans 35 recommandations. Il ressort notamment de ce document : l'absence de stratégie régionale en matière d'activités de promotion de la santé et de prévention en matière de violence conjugale ; les difficultés d'accès aux services de 1^{ère} ligne pour la population du milieu rural ; les lacunes dans l'orientation et la référence des personnes touchées par la violence, ainsi que la faiblesse dans l'articulation entre les différents services en raison de la méconnaissance des ressources, non seulement dans la population, mais chez les intervenantes et intervenants

¹¹⁴ RRSSS Chaudière-Appalaches. *Services de santé, services sociaux et services communautaires en violence conjugale en Chaudière-Appalaches, bilan et recommandations*, [rédaction : Martine Couture], mai 1999, p. 9.

eux-mêmes ; la nécessité que tous les territoires se dotent de protocoles d'entente pour l'intervention en situation de crise ; l'insuffisance de la concertation en raison du manque de leadership, de formation continue et de projets communs, à défaut de vision commune.

Pour son plan d'action 2000-2001 en violence conjugale, la RRSSS a retenu en priorité neuf des recommandations du Comité aviseur. Si un budget a été affecté pour la première année, il s'agit de fonds non récurrents, dont le renouvellement devra faire l'objet de représentations au Comité des priorités de la RRSSS. Or, on le sait, les activités d'évaluation, de restructuration et de consolidation, qui exigent de changer les façons de voir et de faire, nécessitent des efforts à long terme. Il est donc à souhaiter que les fonds soient disponibles en conséquence.

La recherche de financement pose aussi de grands problèmes et draine beaucoup d'énergie dans les groupes communautaires, dont ceux qui luttent contre la violence faite aux femmes, qui doivent de plus en plus consacrer d'efforts à la recherche de financement à défaut de fonds d'origine publique suffisants. Par exemple, malgré l'importance de leur action dans le milieu, la richesse de l'expertise développée tant auprès des femmes que des enfants et l'élargissement de leur champ d'action en raison de la multiplication des lieux de concertation, les maisons d'hébergement n'ont pas obtenu d'augmentation de leur financement de base depuis plusieurs années. Ce contexte permet difficilement d'améliorer la qualité des services, de développer des outils d'intervention, de faire de la prévention auprès des jeunes ou encore d'offrir aux travailleuses des conditions de travail décentes et des activités de perfectionnement de plus en plus nécessaires compte tenu de l'alourdissement de la clientèle. Il importe que la RRSSS en prenne acte et en tienne compte, surtout dans le contexte où certaines priorités du plan d'action en matière de violence conjugale peuvent avoir pour effet d'accroître les tâches des maisons d'hébergement.

1.8 La vitalité du secteur communautaire

La contribution des groupes communautaires et populaires constitue une réalité essentielle de la vie régionale. « La qualité des liens d'entraide et de solidarité et la force du tissu social exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique »¹¹⁵.

Souvent associés au développement social et au bénévolat, les groupes communautaires ont pourtant aussi un impact économique non négligeable. En effet, non seulement génèrent-ils des emplois, mais leurs frais d'opération représentent autant de sommes injectées dans l'économie régionale, sans compter les coûts sociaux qu'ils épargnent à la communauté par leur travail de prévention et de soutien.

En Chaudière-Appalaches, on dénombre, outre les groupes de femmes qui sont traités dans une prochaine section, plus de 300 groupes communautaires, dont 198 reconnus et

¹¹⁵ RRSSS Mauricie-Centre-du-Québec. *Plan de consolidation 1999-2002*, p. 29.

159 financés par la RRSSS¹¹⁶. Assez bien répartis sur l'ensemble du territoire, près du tiers se concentrent tout de même dans les MRC Les-Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins. Les organismes de la région se consacrent principalement aux interventions auprès des jeunes(42), au maintien à domicile (28), aux personnes handicapées (15), à la santé mentale (14), ainsi qu'à la famille (11)¹¹⁷.

Outre les organismes communautaires en santé et services sociaux, la région compte de nombreux groupes multisectoriels, dont plus de 160 sont regroupés au sein des cinq corporations de développement communautaire (CDC) de la région (Amiante, Beauce-Etchemin, Desjardins-Chutes-de-la-Chaudière, Lotbinière et Montmagny-L'Islet). Une sixième corporation verra bientôt le jour pour desservir le territoire de Bellechasse. Les activités de ces organismes touchent notamment l'alphabétisation, la promotion des droits sociaux, la lutte à la violence, le logement social, etc.¹¹⁸ Pour sa part, la Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (TROCCA) regroupe 115 groupes communautaires¹¹⁹.

Il faut également souligner l'apport important des coopératives dans la région. Ainsi, en 1997, les 121 entreprises de ce secteur ont fourni 2 409 emplois et ont atteint un chiffre d'affaires de 661,3 millions de dollars, ce qui, dans les deux cas, représente la troisième meilleure performance québécoise. Il s'agit principalement de coopératives d'habitation (35), de producteurs agricoles (31) et de consommateurs (20). C'est en Chaudière-Appalaches qu'on dénombre le plus de coopératives de producteurs agricoles, et la région vient au deuxième rang en ce qui concerne les coopératives de consommateurs¹²⁰. Avec un chiffre d'affaires dépassant les 200 millions de dollars annuellement, le Groupe Dorchester/St-Damase occupe une place de choix dans le réseau nord-américain de l'agroalimentaire¹²¹.

Enfin, il serait intéressant de connaître la contribution des femmes aux groupes communautaires pour vérifier si, comme ailleurs au Québec, le travail communautaire, bénévole ou rémunéré et à quelque échelon de l'organisation, est d'abord l'affaire des femmes.

¹¹⁶ Informations obtenues auprès de la RRSSS lors de la consultation tenue dans la région le 26 octobre 2000.

¹¹⁷ CRCD Chaudière-Appalaches. *Profil socioéconomique...*, op. cit., p. 59.

¹¹⁸ *Idem*.

¹¹⁹ Information recueillie lors de la consultation dans la région le 27 octobre 2000.

¹²⁰ Ministère de l'Industrie et du Commerce. Direction des coopératives. Adresse URL (page consultée en juillet 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/cooperatives>, *Coopératives du Québec – Données statistiques 1997*.

¹²¹ MICST, *Coopératives du Québec. Données statistiques 1996*, Québec, gouvernement du Québec, 1998.

1.9 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois créés et accroissement de la rétention de créateurs, artistes et techniciens dans la région. Ces emplois prennent encore plus d'importance dans un contexte de coupures des budgets accordés aux institutions culturelles nationales.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie en région et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie¹²². Enfin, soulignons que la qualité de la vie culturelle a aussi un pouvoir de rétention de la relève régionale et même d'attraction pour les investisseurs.

En Chaudière-Appalaches, la géographie, et le développement historique des différentes parties du territoire, ne facilitent pas l'émergence d'une identité régionale. En outre, la région semble éprouver des difficultés en matière de développement culturel que le CRCDD impute à un marché pas toujours favorable, faute d'absence de pôles urbains dans certaines zones, mais aussi à la concurrence qui découle de la proximité de Québec, ainsi qu'au sous-financement de ce secteur qui n'est sans doute pas favorisé par l'absence d'un Conseil de la culture distinct et autonome pour la Chaudière-Appalaches¹²³. Il n'est pas facile, dans les circonstances, de soutenir l'essor d'une identité culturelle et le développement d'un fort sentiment d'appartenance régionale.

On dénombre tout de même dans la région 150 équipements culturels, dont 89 bibliothèques affiliées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques et neuf bibliothèques municipales autonomes. Toutes les MRC, à l'exception de Les-Chutes-de-la-Chaudière, comptent aussi au moins une institution muséale, pour un total de 27, dont 21 sont non subventionnées. Dix-sept médias communautaires, dont treize journaux, trois stations de télévision et une de radio desservent six des onze MRC. On trouve en outre quelque 70 sites patrimoniaux (églises, couvents, moulins, ponts couverts, etc.) reconnus au sens de la *Loi sur les biens culturels*. Trois MRC ne disposent pas de salles de spectacles (Bellechasse, Les Etchemins et Les-Chutes-de-la-Chaudière), tandis que les formations musicales subventionnées, ainsi que les centres de production et d'exposition se font rares¹²⁴.

La part des emplois du secteur information, culture et loisirs est d'ailleurs inférieure dans la région comparée au reste du Québec (1,8 % c. 4,4 %).¹²⁵ Cependant, le taux de féminité de ces emplois y est supérieur (53,8 % c. 51,1 %)¹²⁶.

¹²² Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p.87-97.

¹²³ CRCDD Chaudière-Appalaches. *Plan stratégique de développement régional*, PLURAM, septembre 1997, p. 100-101.

¹²⁴ CRCDD Chaudière-Appalaches. *Profil socioéconomique...*, op. cit., p. 69.

¹²⁵ *Idem*.

1.10 La contribution des femmes

1.10.1 Le mouvement associatif

Les 46 groupes de femmes¹²⁷ que compte la Chaudière-Appalaches démontrent bien toute la vigueur du mouvement des femmes et la présence d'une vie associative aussi réelle que marquante pour la région. En effet, les femmes sont engagées activement dans l'amélioration des conditions de vie, elles participent aux tables de concertation régionales et elles s'efforcent d'être partie prenante des nouveaux enjeux qu'induit, pour les femmes, la régionalisation.

La plupart des groupes de femmes interviennent sur des questions spécifiques, que ce soit en matière de violence faite aux femmes (5 groupes), de périnatalité et de support aux familles monoparentales (8), d'entrepreneuriat féminin (2 associations de femmes d'affaires et 2 syndicats d'agricultrices), d'intégration des femmes au marché du travail (1), etc. Avec quatre fédérations, les cercles de fermières sont aussi très présents en Chaudière-Appalaches. La région compte de plus cinq centres de femmes, des groupes polyvalents, particulièrement actifs en santé mentale, qui utilisent une approche globale, multisectorielle et intégrée pour offrir des services d'information, de relation d'aide, de référence et des ateliers de formation personnelle. Ce sont également des femmes qui sont à l'origine de La Maison de naissances Mimosa, à Saint-Romuald. Les sages-femmes y poursuivent des activités d'information, d'accompagnement de la grossesse et de la naissance et de suivi post-natal pour les femmes et les couples qui souhaitent une approche personnalisée et moins médicalisée. Enfin, la région de Montmagny fait partie des cinq régions du Québec retenues pour la recherche commandée par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) sur les impacts du virage ambulatoire.

Les groupes de femmes sont surtout présents dans les pôles régionaux (Saint-Georges, Lévis, Thetford et Montmagny-L'Islet). À l'inverse, les MRC Nouvelle-Beauce et Les Etchemins comptent peu ou pas de groupes de femmes. Enfin, les femmes des régions rurales et éloignées ont elles aussi un accès limité à ces ressources pourtant indispensables.

En 1990, des groupes de femmes de la Chaudière-Appalaches se dotent d'un lieu d'information, de formation, d'échange et d'action : le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches¹²⁸. Plus de 20 groupes de femmes en sont membres. Pour réaliser ses activités, le Réseau s'est doté de deux comités de travail permanents. Le comité Femmes et développement régional soutient les démarches des femmes et des groupes de femmes au sein du développement régional et local, en plus de faire connaître leur apport à la région et de susciter une participation plus active et plus large des femmes et des groupes de femmes aux instances. Le second comité, qui se consacre aux questions de

¹²⁶ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciale effectuées pour le CSF par le BSQ, 1998.

¹²⁷ Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes du Québec- Région Chaudière-Appalaches*, mise à jour août 2000.

¹²⁸ Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches. *Assemblée générale annuelle 1999-2000*, Breakeyville, juin 2000.

santé féminine, a fait des représentations auprès de la Régie régionale, sous forme de mémoire ou d'avis, sur le virage ambulatoire, la violence conjugale, le Plan de consolidation et le plan régional d'organisation des services en toxicomanie, en plus de soumettre un mémoire à la Commission sur l'organisation et le financement des services de santé. Outre l'organisation d'un colloque sur la santé des femmes, le Réseau a aussi réalisé une étude sur la détresse psychologique des femmes, en collaboration avec la RRSSS. En plus de soutenir par des activités de formation et d'information, les candidates ou les représentantes dans les instances locales ou régionales, le Réseau appuie et suit de près le développement de l'économie sociale et la présence des femmes dans ce dossier. Il est d'ailleurs à l'origine du Comité régional d'économie sociale (CRES) qu'il a animé de 1995 à 1998.

1.10.2 L'apport individuel

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, les femmes de la Chaudière-Appalaches sont très présentes dans l'économie régionale en dépit des problèmes qu'elles rencontrent. Leur participation au marché du travail, bien qu'inférieure à celle de leurs vis-à-vis masculins, se compare à celle des autres Québécoises. En outre, la proportion de travailleuses autonomes par rapport au nombre de femmes contribuables de la Chaudière-Appalaches est supérieure à celle du Québec dans toutes les MRC de la région, à l'exception de Desjardins et de Les-Chutes-de-la-Chaudière. Pour leur part, les entrepreneures, bien que les rares données permettent peu de circonscrire leur situation, semblent prêtes à diversifier les secteurs dans lesquels elles se lancent en affaires. Enfin, les femmes constituent le cinquième des agriculteurs; cependant, malgré l'importante vocation agricole de la région (la 2^e au Québec après la Montérégie), on compte moins de femmes en agriculture qu'en moyenne au Québec (20,7 % c. 22,8 %).

En matière de développement social, les femmes de la Chaudière-Appalaches ont une contribution majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire. On connaît l'indispensable apport des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, particulièrement frappant dans la région. On ne peut manquer de rappeler la part considérable de travail accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires, que ce soit à titre d'administratrices, de salariées ou de bénévoles. Rappelons aussi leur importante présence dans le domaine des arts et de la culture, tant dans des postes de direction qu'à titre de salariées ou de créatrices.

Il faut également souligner l'apport des activités reproductives au développement de la région. Trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on l'occulte, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé — donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer — ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la vie de la région?

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques,

essentielles à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le dernier recensement de Statistique Canada qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage se situe à 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparativement à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois et demie plus nombreuses que les répondants (24,7 % c. 6,8 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison¹²⁹. Rappelons que dans une étude précédente, Statistique Canada avait estimé la valeur du travail non rémunéré¹³⁰ d'une femme mariée non active sur le marché du travail et ayant des enfants à 24 000 \$¹³¹. Mentionnons enfin l'influence qu'a eu le virage ambulatoire sur l'accroissement du travail non rémunéré des femmes. Ainsi a-t-on établi que : « le soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie est donné dans 70 à 80 % des cas par des femmes, en particulier par la conjointe, la fille ou la belle-fille. Les femmes âgées sont souvent elles-mêmes des aidantes. Une proportion importante d'aidantes assument seules ce rôle. Elles font une grande diversité de tâches. Les femmes aidantes donnent plus de soins personnels que les hommes aidants ; ceux-ci apportent un soutien moins fréquent et émotivement moins engageant (transport, administration financière) »¹³².

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique, sociale et culturelle, leur sous-représentation politique étonne. Sans nier les pas qui ont été faits dans certaines instances décisionnelles locales ou régionales, elles demeurent toutefois largement sous-représentées comparativement aux hommes et ce, indépendamment du palier de pouvoir considéré.

Pire, les femmes de Chaudière-Appalaches sont moins représentées que la moyenne des Québécoises dans la quasi totalité des instances. L'Assemblée nationale fait exception mais, en raison des petits nombres en cause, ce résultat peut rapidement varier ; il doit donc être interprété avec circonspection. Dans les centres locaux de développement, les résultats varient énormément d'une MRC à l'autre : il y a tout de même lieu de se réjouir que dans quatre cas, —Bellechasse, Montmagny, Desjardins et Beauce-Sartigan—, la proportion de femmes dépasse nettement la moyenne nationale. Par contre, la sous-

¹²⁹ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999, p. 199.

¹³⁰ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison femme ou homme à tout faire. Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

¹³¹ *Idem*, p. 30 et 33.

¹³² Louise Garant et Mario Bolduc. *L'aide par les proches : mythes et réalités*, MSSS, 1990, cité dans CSF, *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, p. 51.

représentation flagrante dans Robert-Cliche, L'Amiante et Nouvelle-Beauce démontre que la place des femmes est loin d'être acquise dans tous les CLD.

Pour ce qui est des mairies, du CRCD, du CRPMT et même des lieux de pouvoir habituellement plus « féminisés » en raison de leur champ de compétence, à savoir la RRSSS et les commissions scolaires, tous accueillent moins de femmes en Chaudière-Appalaches qu'en moyenne au Québec. Les conseils municipaux, pour leur part, comptent une proportion un peu plus élevée de conseillères qu'ailleurs au Québec.

Les décideuses et décideurs régionaux et locaux doivent sans doute être plus rigoureux dans leur recherche de mécanismes pour appliquer la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*. On se souviendra que cette orientation, adoptée en 1997, vise tant à assurer une représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, qu'à favoriser la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces lieux de décision.

TABEAU 8 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs en Chaudière-Appalaches

Région 12				
	Femmes Nombre	Total	Femmes %	Québec Femmes %
Conseil régional de concertation et de développement (CRCDD)				
- Exécutif	2	13	15,3	
- Conseil d'administration	11	64	17,1	26,0
Centres locaux de développement (CLD)				
- Beauce-Sartigan	7	23	30,4	25,3
- Bellechasse	6	14	42,1	
- Desjardins	8	22	36,3	
- L'Amiante	2	24	8,3	
- L'Islet	3	16	18,7	
- La Nouvelle-Beauce	2	19	10,5	
- Les Chutes-Chaudière	6	24	25,0	
- Les Etchemins	5	20	25,0	
- Lotbinière	5	21	23,8	
- Montmagny	10	27	37,0	
- Robert-Cliche	1	15	6,6	
Mairies	12	145	8,2	10,1
Conseils municipaux	186	764	24,3	22,4
Conseil régional des partenaires du marché du travail	7	19	36,8	42,0
Commissions scolaires				
- Assemblée des commissaires	37	82	45,1	48,0
- Présidences des commissions scolaires	0	4	0,0	45,0
Régie régionale de la santé et des services sociaux	6	22	27,2	36,9
Assemblée nationale du Québec	3	7	42,8	23,2

Les chiffres contenus dans les cellules ombragées indiquent les CLD qui réservent un siège à une représentante en condition féminine.

Source : Compilations effectuées par le bureau régional du Conseil du statut de la femme de la Chaudière-Appalaches, juillet 2000.

1.11 La position des femmes dans le développement de la région

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison des carences dans la disponibilité des données statistiques sexuées, certaines caractéristiques de la position des femmes dans la région méritent d'être mises en relief.

L'intégration des femmes de la Chaudière-Appalaches au marché du travail apparaît aussi bonne, sinon meilleure que la moyenne des Québécoises, du moins sur le plan du chômage. Cependant, cet avantage relatif est inégalement réparti sur le territoire et a tendance à plus se remarquer dans les pôles urbains.

Par ailleurs, la participation de femmes sur le marché du travail ne s'accompagne guère de bonnes conditions de travail : les travailleuses ont généralement de moins bons revenus que les hommes ou que la moyenne des Québécoises et elles travaillent plus à temps partiel que ces deux groupes. Le travail autonome est également plus répandu parmi les femmes de la région ce qui ne concourt guère à la hausse des revenus d'emploi qui semblent plutôt modestes.

Quoiqu'on soit en présence de la deuxième région agricole du Québec, les femmes sont moins présentes en agriculture qu'en moyenne au Québec. D'ailleurs, de façon générale, les travailleuses sont concentrées dans des occupations traditionnellement féminines, et ce, dans des proportions plus importantes qu'en moyenne au Québec. Plusieurs de ces métiers ou professions continuent d'offrir de bonnes perspectives d'emploi ; cependant, dans une région aussi fortement teintée par le dynamisme de son secteur manufacturier, ces emplois semblent peu valorisés. Pour peu qu'on connaisse la situation des entrepreneures, celles-ci pourraient constituer une heureuse exception, qui mériterait d'être mieux documentée et soutenue, en raison de la diversification des secteurs où elles développent des entreprises.

La situation est peu susceptible d'évoluer spontanément puisque les femmes, sous-scolarisées, peuvent plus difficilement changer de parcours professionnel, et que les filles continuent de s'orienter vers des filières traditionnelles. Peu de ressources se consacrent à la diversification des choix scolaires des femmes et des filles et au soutien de celles qui se dirigent vers le non-traditionnel. Parce que leurs choix scolaires sont parfois très différents des priorités régionales, les jeunes filles, même si elles poursuivent dorénavant plus leurs études que les garçons, sont nombreuses à quitter la région au terme de leurs études, faute d'emploi. La réussite scolaire des unes ne doit pas pour autant nous faire perdre de vue la faible persistance scolaire des autres encore bien présente dans certaines MRC et pas exclusivement chez les jeunes hommes. Il importe d'ailleurs de bien prendre la mesure de l'abandon scolaire des filles compte tenu des exigences des secteurs d'emploi traditionnellement féminins.

Certains phénomènes sociodémographiques, qui ne sont pas sans lien avec les constats qui précèdent, méritent aussi d'être mis en lumière. Bien que certaines MRC, essentiellement celles dont l'activité économique est favorable, connaissent une croissance démographique, de nombreuses autres voient leur population diminuer, surtout parmi les groupes les plus jeunes. Comme conséquence la population, qui continue d'être plus jeune qu'en moyenne au Québec, vieillit cependant plus rapidement et les MRC les plus touchées sont déjà parmi celles qui présentent les plus fortes proportions québécoises de personnes âgées. Or, on le sait, en raison de leur longévité supérieure, on retrouve nettement plus de femmes dans les groupes plus âgés. Et elles ont tendance à vieillir seules et pauvres.

Par ailleurs, bien que les familles, et qui plus est biparentales, soient en proportion plus grande dans la région qu'en moyenne au Québec, depuis 1991, on assiste à une croissance des personnes vivant seules, surtout dans les MRC davantage touchées par le vieillissement et à une augmentation de la monoparentalité plus rapide qu'au Québec. Comme on peut s'y attendre, ces phénomènes s'accompagnent d'une détérioration des

conditions socioéconomiques des personnes qui sont touchées. Fait propre à la région, on a aussi remarqué chez les femmes seules de 25 à 34 ans de la région une situation économique plus préoccupante que chez les Québécoises dans la même situation.

Connaissant le lien entre la pauvreté, l'isolement, mais aussi des conditions de travail difficiles d'une part, et la détérioration de la santé mentale d'autre part, il semble malheureusement inévitable de constater un niveau élevé de détresse psychologique chez les femmes, nettement supérieur à celui des hommes, qui s'est accru entre 1987 et 1993 et ce, de façon plus marquée dans la région qu'au Québec. Comme voie de conséquence, plusieurs femmes présentent des problèmes de consommation de psychotropes ou de polytoxicomanie.

Si, à l'instar du Québec, le groupe d'âge le plus touché par la détresse psychologique est celui des 15-24 ans, contrairement aux autres régions, en Chaudière-Appalaches ce phénomène est aussi très répandu chez les personnes de 45-64 ans (30,1 % c. 23,7 %).

Aussi, la région de la Chaudière-Appalaches présente des taux standardisés significativement plus élevés que la moyenne régionale tant pour la mortalité par suicide que pour les hospitalisations découlant d'une tentative de suicide. Même si le suicide demeure beaucoup plus répandu chez les hommes, les femmes de la région meurent plus par suicide que les autres Québécoises.

Bien que la violence faite aux femmes, du moins celle qui est rapportée aux policiers, semble moins présente en Chaudière-Appalaches que dans la plupart des autres régions, les conséquences de ce phénomène sont tellement graves, notamment parce qu'elle est un important prédicteur de détresse psychologique et de toxicomanie, qu'elle commande la mobilisation concertée de nombreuses ressources pour l'éradiquer.

Néanmoins, les femmes continuent, par leur travail rémunéré ou bénévole d'apporter une contribution centrale au développement social et culturel et assument la majeure part des tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef à la vie de la région. Les activités de production et, encore moins de reproduction, des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région. Et les femmes ne trouvent pas toujours les ressources suffisantes pour les soutenir dans l'exercice de ces rôles sociaux.

Force est de constater, qu'en dépit de leur importante contribution et de la richesse de leurs expériences, les femmes de la Chaudière-Appalaches subissent des inégalités non seulement en comparaison des hommes de leur région, mais également, à certains égards, face à l'ensemble des Québécoises. Elles sont particulièrement sous-représentées dans les lieux de pouvoir locaux et régionaux.

Si les instances régionales semblent conscientes de ces problèmes, notamment parce qu'elles se sont donné les outils pour bien documenter ces situations, et qu'elles manifestent même la volonté de les corriger, on a cependant noté que lors de la détermination des orientations et des moyens d'action, on se préoccupe peu de distinguer la réalité des femmes et des hommes.

C'est à partir de cette lecture de la position des femmes de la Chaudière-Appalaches que le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à l'émergence d'un modèle de développement avec toutes et tous, pour toutes et tous.

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes

À de nombreuses occasions, pendant les travaux pour établir le portrait qui précède, nous avons rencontré des problèmes d'accès aux statistiques. Même si nous remarquons certains progrès de la part des organismes de la Chaudière-Appalaches à ce chapitre, les données ventilées disponibles permettent rarement une analyse fine de la situation régionale. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des « sorties spéciales », souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez « basiques ». C'est donc dire que les données concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les informations ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation dont la pertinence ne fait plus de doute alors qu'on parle de plus en plus de développement local. Enfin, pour certains aspects, dont la situation par groupe d'âge, celle des personnes vivant seules ou les caractéristiques des personnes en affaires ou dans le secteur communautaire, les données sexuées étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes.

Tout de même, à plus d'un égard, les organismes de la Chaudière-Appalaches se sont donné des études et des analyses bien documentées. Cependant, elles ne trouvent pas nécessairement les applications concrètes auxquelles on pourrait s'attendre lors de la détermination des priorités régionales ou des plans d'action.

Or, le gouvernement a réitéré sa volonté dans *le Programme d'action 2000-2003-L'égalité pour toutes les Québécoises* d'intégrer à ses pratiques l'analyse différenciée selon les sexes, soit de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité. De plus, pour soutenir la réalisation de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le programme d'action comporte une nouvelle section sur les engagements gouvernementaux en vue d'assurer, dans les instances locales et régionales, une représentation plus importante des femmes et une meilleure prise en compte de leurs réalités. Il va sans dire que les organismes régionaux et locaux sont appelés à devenir les relayeurs de ces engagements et que, pour ce faire, ils doivent adapter leurs pratiques.

Mesures proposées

1. **Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
2. **Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable.**
3. **Que les instances régionales et locales de la Chaudière-Appalaches adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'adaptation de leur action.**

Cible d'intervention 2 : Améliorer la qualité des emplois occupés par des femmes

Bien que, formellement, l'on reconnaisse le droit des femmes au travail et l'égalité des sexes en emploi, il n'en demeure pas moins que celles-ci connaissent toujours des difficultés sur le marché du travail, notamment parce qu'elles sont concentrées dans certains secteurs d'emploi qui, bien que très souvent indispensables à la qualité de vie régionale ou locale, demeurent peu reconnus et comportent des conditions de travail qui laissent à désirer.

C'est pourquoi les filles et les femmes doivent être incitées à s'orienter vers des domaines d'études plus diversifiés et mieux accordés aux orientations stratégiques régionales. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner, les décideurs et décideuses régionaux tentent de susciter l'innovation technologique pour moderniser et favoriser l'émergence d'entreprises manufacturières compétitives, d'accroître la transformation de la production primaire, dont agricole, en région, de renforcer la mise en valeur du potentiel récréotouristique, ainsi que de consolider certaines fonctions commerciales et de services, notamment par le développement du tertiaire moteur. Les femmes et les filles doivent en être informées. Et pour persister, les femmes qui s'engagent dans des voies non traditionnelles doivent pouvoir compter sur un soutien organisé.

La situation ne peut changer spontanément puisque les filles se dirigent toujours majoritairement dans des formations menant à des champs traditionnellement féminins. Par surcroît, les femmes de la région, à l'exception des plus jeunes et encore faut-il

pondérer selon les MRC, sont sous-scolarisées ce qui limite leur réorientation professionnelle et leur accès à d'autres emplois, notamment dans les secteurs en pénurie.

Dans la PSR du CRCD, comme dans le plan d'action d'Emploi Québec, on ne prévoit pas de stratégie pour stimuler et soutenir la diversification des choix scolaires et professionnels et permettre aux femmes d'être mieux positionnées par rapport aux axes de développement retenus pour la région. En plus, la région dispose de peu de ressources, communautaires ou autres, qui agissent en ce sens auprès des femmes.

Par ailleurs, s'il est primordial d'assurer l'accès des filles et des femmes aux formations et occupations non traditionnelles, il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent. Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, compte tenu de l'évolution sociodémographique de la région, certains domaines traditionnellement féminins sont ou devraient être en demande. Tel est le cas des services de garde, mais aussi des services sociosanitaires, notamment aux personnes âgées, deux secteurs où les besoins dépassent l'offre. On peut par contre déplorer que ces services ne soient pas souvent présentés comme des "secteurs d'avenir", avec toute la reconnaissance, y compris financière, qu'ils méritent et ce, bien que le CRCD se soit engagé à soutenir le développement social et améliorer la qualité de vie.

Le développement de la culture, de l'industrie récréotouristique et de la transformation des produits agricoles, sur lesquels misent les décideurs régionaux, pourraient aussi profiter aux femmes. Par contre, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives aussi favorables. Parfois le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter.

Souhaitons que les engagements consignés dans la *Déclaration commune des participantes et participants au Sommet du Québec et de la jeunesse* à l'effet d'accorder une priorité à l'information et à l'orientation scolaire et professionnelle trouvent un écho dans la région et que le gouvernement y consacre les moyens de sa réussite. Rappelons aussi que le même événement a été l'occasion pour le gouvernement de s'engager à réviser, adapter et mettre en œuvre les programmes de formation professionnelle et technique pour les accorder avec les secteurs en émergence ou en pénurie de main-d'œuvre.

Enfin, s'il est un autre domaine qui mérite qu'on s'y attarde pour favoriser la participation des femmes à l'économie régionale, c'est celui du soutien à l'entrepreneuriat. Comme on l'a relevé plus tôt, les femmes de la Chaudière-Appalaches démontrent un intérêt certain pour la gestion des entreprises et quelques-unes n'hésitent pas à sortir des créneaux traditionnellement féminins. Si on veut favoriser l'étendue de ce mouvement, on doit

s'assurer de connaître les obstacles susceptibles d'entraver les femmes disposées à entreprendre une démarche entrepreneuriale et trouver les correctifs qui s'imposent.

Faits saillants

- En Chaudière-Appalaches, 54,3 % des femmes font partie de la population active comparativement à 71,6 % des hommes. Au Québec, ces proportions s'établissent respectivement à 54,6 % et 70,5 %.
- Les données de l'Enquête sur la population active permettent d'observer que, de 1987 à 1999, l'écart du taux d'activité régional en faveur des hommes s'est systématiquement maintenu. Pour ces années, le taux d'activité moyen se situe à 54,1 % pour les femmes et à 73,7 % pour les hommes.
- Les femmes de la région travaillent à temps partiel dans une proportion beaucoup plus élevée que les hommes (34,2 % c. 11,9 %). Alors que les femmes de la région se retrouvent plus dans cette situation que la moyenne des Québécoises (34,2 % c. 30,6 %), on constate l'inverse chez les hommes (11,9 % c. 14 %).
- Le revenu d'emploi moyen des femmes de la Chaudière-Appalaches équivaut à 64,5 % de celui des hommes de la région et à 86,6 % de celui de leurs vis-à-vis québécoises. Par contre, le revenu des travailleurs de Chaudière-Appalaches est aussi inférieur à celui de leurs homologues québécois (87,6 %).
- On doit souligner d'importants écarts des revenus de travail entre les MRC; alors que les femmes de Desjardins et surtout de Les-Chutes-de-la-Chaudière disposent de revenus dépassant la moyenne régionale, voire dans le dernier cas, nationale, dans de nombreux autres territoires, les revenus des travailleuses sont nettement sous la barre régionale.
- Malgré l'importance du secteur manufacturier dans l'économie régionale, les travailleuses sont surtout actives dans le travail de bureau, la vente et les services, la santé et l'industrie des aliments, boissons et tourisme. D'après les taux de féminité, elles seraient même plus concentrées que les autres Québécoises dans les emplois, surtout de soutien, de ces secteurs.
- Les étudiantes de tous les ordres d'enseignement sont, beaucoup plus que les étudiants de la région, concentrées dans quelques familles de programmes. Ces options mènent à des emplois traditionnellement féminins, parfois peu reliés aux orientations stratégiques régionales, une situation qui les expose au chômage ou les incite à l'exode.
- Les finissantes de la formation professionnelle au secondaire sont proportionnellement plus nombreuses que les finissants à travailler à temps partiel et touchent un salaire hebdomadaire moyen inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins.

- On note une situation à peine différente chez les diplômées et les diplômés du collégial technique. Plus de finissants obtiennent un emploi, travaillent à temps plein et dans un domaine lié à leurs études, et touchent un meilleur salaire hebdomadaire.
- En formation professionnelle au secondaire ou au collégial technique, les mesures d'intéressement aux métiers non traditionnels et de soutien aux filles qui s'y inscrivent sont peu développées.
- Il n'existe dans la région qu'un groupe de femmes qui se consacre expressément à la diversification des choix professionnels des femmes.
- En considérant l'évolution démographique de la région, on ne peut écarter des secteurs d'avenir certains champs occupés traditionnellement par les femmes; mais l'information scolaire et professionnelle doit aider à discerner les secteurs favorables et les formations y menant.
- Le phénomène de l'abandon scolaire, même s'il est moins le lot des filles que des garçons, ne leur est pas totalement étranger. En raison des exigences des secteurs qui les emploient, elles se trouvent davantage pénalisées par des études écourtées.
- La proportion des travailleuses autonomes par rapport aux contribuables de la région est supérieure à la moyenne du Québec, un phénomène noté aussi chez les travailleurs.
- Cependant, toutes catégories confondues, les travailleuses autonomes de la Chaudière-Appalaches ne touchent que 24,7 % des revenus provenant du travail autonome alors qu'elles représentent 33,6 % des travailleurs autonomes.
- Les entrepreneures semblent disposées à diversifier les secteurs où elles se lancent en affaires.

Mesures proposées :

4. **Que les partenaires régionaux, et notamment le CRCD et le ministère des Régions, conformément à leurs objectifs de revitalisation de certains milieux et d'amélioration générale de la qualité de vie dans la région, reconnaissent l'apport indispensable des femmes et des domaines d'activité où elles sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs d'avenir aux activités socioculturelles et sociosanitaires essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un traitement en conséquence dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent.**
5. **Que les planificateurs du développement (le CRCD, les CLD et le CRPMT) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps et les CLE) développent des liens systématiques afin d'améliorer**

l'information scolaire et professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les étudiantes bénéficient, le plus tôt possible dans leur parcours scolaire, d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente, en lien avec le marché du travail et les orientations de la région.

- 6. Que les directions régionales d'Emploi Québec et du ministère de la Solidarité sociale développent une collaboration avec la RRSSS pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées et être mieux en mesure de tenir compte de leurs limites économiques, familiales et psychologiques dans les mesures d'insertion sociale, de préparation à l'emploi ou d'accompagnement qu'elles conçoivent à leur intention. Qu'elles s'assurent de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'elles contribuent à la consolidation et au développement des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services.**
- 7. Que, pour soutenir les femmes adultes dans leur démarche éducative, le ministère de l'Éducation et Emploi Québec poursuivent avec célérité la démarche amorcée pour le développement d'outils pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques.**
- 8. Compte tenu de la sous-scolarisation des femmes adultes de la région, que la direction régionale d'Emploi Québec facilite l'accès à la formation de base en prenant en considération les besoins des « femmes sans chèque » et des travailleuses à faible revenu qui souhaiteraient se réorienter sur le plan professionnel. Qu'il prévoie à leur intention les mesures de soutien au revenu et d'accompagnement nécessaires.**
- 9. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs prometteurs pour la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.**
- 10. Que, lors de l'achat de formation dans des domaines traditionnellement masculins, les CLE réservent des places pour des candidatures féminines.**
- 11. Que les centres locaux d'emploi, en collaboration avec le CRPMT et la direction régionale d'Emploi Québec, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates dans des formations menant à des emplois non traditionnels tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent. Qu'ils prévoient aussi des mesures de soutien pour favoriser le maintien en formation des femmes qui s'y engagent offert, selon le cas, par les groupes de femmes ou les CLE.**
- 12. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions**

- régionales d'Emploi Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des entreprises qui embauchent des candidates féminines afin que celles-ci soient mieux en mesure d'accueillir et de soutenir les recrues. Que, pour ce faire, ils travaillent en collaboration avec les syndicats et les groupes communautaires actifs sur cette question.
13. Que la direction régionale du ministère de l'Éducation se penche, avec les partenaires de son réseau, sur l'abandon scolaire et qu'elle prenne en considération les problèmes spécifiques des jeunes femmes, dont les mères adolescentes. À cet effet, qu'elle accroisse sa collaboration avec la RRSSS, les centres Jeunesse et les CLE pour que des mesures adaptées à la situation des décrocheuses soient disponibles.
14. Que le CRCD et les CLD, avec la collaboration du MRQ et des autres ministères concernés, ainsi que des groupes de femmes, suscitent et soutiennent la diversification des secteurs d'activité dans lesquels les femmes entrepreneures développent des projets d'entreprise.
15. Que le MRQ, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRCD et aux CLD, leur demande d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Que la direction régionale d'Emploi Québec adopte une démarche semblable avec les CLE.

Cible d'intervention 3 : Accroître l'accès aux services, notamment en milieu rural

On ne peut manquer de faire le lien entre la sous-scolarisation des femmes, particulièrement dans certaines MRC rurales, et l'inégale répartition des programmes de formation sur le territoire. Cette sous-scolarisation est d'autant plus marquée qu'elle s'accompagne de l'exode de celles qui veulent poursuivre des études et qui n'ont souvent d'autres choix que de quitter la région, faute d'offre de formation, puis de s'établir à l'extérieur, faute d'emploi. En outre, on a noté que la sous-scolarisation pénalise particulièrement les femmes étant donné les exigences des secteurs qui les emploient.

Par ailleurs, la non-disponibilité ou l'insuffisance de certains services essentiels à la participation professionnelle ou sociale limite aussi beaucoup l'activité des femmes, particulièrement en milieu rural. Elles sont d'autant plus touchées lorsqu'elles sont seules, isolées ou lorsqu'elles exercent des responsabilités familiales à l'égard des enfants et, de façon de plus en plus répandue, à l'égard des parents en perte d'autonomie. Pour ces femmes, l'accès au marché du travail ou à une formation qualifiante ne peut être

dissociée de la disponibilité de services de garde et de transport. Le manque de logements de qualité à un coût abordable peut aussi freiner leur insertion socioprofessionnelle.

Les femmes doivent aussi avoir la libre disposition de leur corps et exercer librement leur maternité. C'est pourquoi on ne peut que déplorer la stagnation du dossier des services d'interruption volontaire de grossesses et de planification des naissances dans la région.

Par ailleurs, on connaît la richesse de l'apport des groupes communautaires. Comme le fait remarquer la RRSSS de la Mauricie – Centre-du-Québec, « [...] La qualité des liens d'entraide et de solidarité et la force du tissu social exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique. » Et, pourrions-nous ajouter, elles freinent l'érosion des milieux. En ce sens, ces groupes doivent non seulement être soutenus, mais encouragés à se développer ou à se multiplier pour être en mesure d'être présents sur la plus grande partie du territoire possible.

Enfin, il est permis de se demander si en investissant davantage d'efforts pour augmenter la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir et en soutenant mieux leur participation, on ne contribuerait pas à faire émerger de nouvelles façons de répondre aux besoins énoncés. Après tout, en raison de la multiplicité de leurs rôles sociaux, les femmes ne sont-elles pas en quelque sorte des expertes de la qualité de vie quotidienne ?

Faits saillants

- La population de la région est moins scolarisée qu'au Québec, un phénomène qui marque encore plus les femmes que les hommes. On note d'importants écarts entre les MRC, qui ne peuvent être étrangers à la répartition de l'offre de formation.
- Selon les données du ministère de la Famille et de l'Enfance, en décembre 1999, 48 % des besoins en installation (c. 54,7 % au Québec) et 55,1 % en milieu familial (c. 41 % au Québec) étaient comblés dans la région.
- D'après le ministère des Transports, les services publics de transport en commun urbains et suburbains sont minimes en région. En outre, de moins en moins de transporteurs privés assurent le transport interurbain et interrégional des personnes compte tenu du faible volume de clients.
- Selon les informations disponibles, une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doit consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger (30 % et plus). C'est chez les femmes seules de moins de 60 ans que le manque de logements sociaux se présenterait avec le plus d'acuité.
- Les données compilées par le ministère de la Santé et des Services sociaux nous indiquent que, pour l'année 1997, des 867 femmes de la région qui ont subi une IVG, seulement 4 d'entre elles l'ont obtenue en Chaudière-Appalaches, ce qui représente, et de loin, le plus faible taux de rétention au Québec.

- Près du tiers des organismes communautaires se concentrent dans les MRC Les-Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins. Il existe peu ou pas de groupes de femmes dans les MRC Les Etchemins et Nouvelle-Beauce.
- Les femmes de Chaudière-Appalaches sont moins représentées que la moyenne des Québécoises dans la quasi totalité des instances.

Mesures proposées

16. Que le Conseil régional de concertation et de développement, avec la collaboration du ministère de l'Éducation et du Conseil régional des partenaires du marché du travail, se penche sur les moyens de mieux accorder aux priorités de développement de la région l'offre de formation professionnelle, collégiale et universitaire, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise. Qu'on envisage le recours aux nouvelles technologies de l'information pour ce faire.
17. Que le CRCD s'assure, avec la collaboration des organismes du milieu, dont les groupes de femmes et les syndicats, que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte des besoins des différentes parties du territoire et soient adaptés aux différents horaires de travail ou des programmes d'insertion socioprofessionnelle.
18. Que le CRCD, les MRC et les municipalités poursuivent leurs efforts, avec la collaboration des organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour l'élaboration de solutions novatrices en vue de répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
19. Que le CRCD s'efforce de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux en tenant compte des besoins particuliers des femmes seules de moins de 60 ans. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.
20. Que la RRSSS poursuive ses efforts pour être en mesure de respecter les orientations ministérielles en matière d'interruption volontaire des grossesses et de planification des naissances et que le MSSS consente les moyens nécessaires à leur concrétisation.
21. Compte tenu de l'apport essentiel de l'action des groupes communautaires dans le milieu et de la richesse de l'expertise en développement social qu'ils ont développée, que les instances régionales, et plus particulièrement le CRCD et la RRSSS, consacrent les ressources nécessaires pour consolider le financement des groupes existants et pour soutenir l'implantation de nouveaux groupes ou de

points de service dans les zones moins bien desservies à ce chapitre, et ce, en respectant le principe de l'autonomie de gestion du mouvement associatif.

22. Que, conformément à la cinquième orientation de *la Politique en matière de condition féminine*, les décideuses et les décideurs régionaux et locaux s'engagent dans la recherche de mécanismes pour accroître la représentation des femmes et pour mieux tenir compte de leurs réalités dans les programmes et moyens d'action qu'ils développent.

Cible d'intervention 4 : Prévoir les mesures nécessaires pour faire face aux importants changements démographiques en cours

Nous l'avons mis en évidence, la Chaudière-Appalaches vit d'importants changements démographiques qui semblent aller en s'accroissant. Citons le vieillissement de la population, accru notamment par l'exode des jeunes, ainsi que la dissolution des familles, qui entraîne évidemment une hausse de la monoparentalité. En outre, de ces deux phénomènes découlent une augmentation du nombre de personnes vivant seules qui présentent des problèmes plus importants que le reste de la population sur les plans économique et sociopsychologique. Ces phénomènes risquent d'avoir un impact renforcé en contexte rural, principalement dans les milieux dévitalisés et isolés.

Ces transformations démographiques affectent particulièrement les femmes, au premier chef parce qu'elles sont majoritaires dans les rangs des 65 ans et plus, ainsi que parmi les chefs de famille monoparentale, et ce, dans toutes les MRC. Parce que leur espérance de vie est plus longue que celle des hommes, elles sont de plus grandes utilisatrices de services sociosanitaires; elles risquent donc de souffrir davantage, en tant que bénéficiaires de soins, des coupures de services de santé. Par ailleurs, dans le contexte du virage ambulatoire, pour des raisons familiales et culturelles, elles sont plus interpellées comme aidantes naturelles, et ce, quel que soit leur âge. On s'en doute, les femmes pauvres et isolées, ce qui est le lot de bon nombre de femmes âgées et de mères de famille monoparentale, ressentent davantage le poids des responsabilités additionnelles que ces changements impliquent.

On se souviendra aussi que, parmi les personnes seules, les femmes de presque tous les groupes d'âge éprouvent plus de pauvreté que les hommes. Sans compter les difficultés particulières que représente pour elles le virage ambulatoire.

Si le CRCD, la RRSSS, Emploi Québec et plusieurs CLD ont bien documenté plusieurs aspects de la réalité des femmes et des hommes de leur territoire, ils ont jusqu'à maintenant peu utilisé ces connaissances pour discerner, dans leurs plans d'action, les

besoins des unes et des autres et pour prévoir en conséquence des interventions différenciées selon les sexes.

Faits saillants

- Plusieurs MRC, – L’Islet, Bellechasse, L’Amiante, Montmagny et Les Etchemins—, comptent une part de personnes âgées qui dépasse largement les moyennes nationale et, à plus forte raison, régionale.
- De 1986 à 1996, on a assisté à un vieillissement plus rapide dans la région qu’au Québec : alors que la population régionale des 0 à 14 ans diminuait presque trois fois plus rapidement qu’ailleurs au Québec, la part des personnes âgées augmentait au même rythme que la moyenne québécoise.
- À compter de 65 ans, l’écart se creuse dans la répartition entre les sexes à la faveur des femmes. La MRC Desjardins se démarque avec un taux de féminité de sa population de 65 ans et plus nettement au-dessus des moyennes nationale et régionale.
- Plus de la moitié des femmes âgées seules subsistent avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu, ce qui entraîne une situation de dépendance, d’isolement et de vulnérabilité.
- Bien que plus répandue dans la région qu’au Québec, la famille traditionnelle a cependant perdu du terrain de 1991 à 1996, et ce, dans la majorité des MRC.
- Tous les territoires, à l’exception de la Nouvelle-Beauce, comptent une part croissante de personnes vivant seules, mais ceux ayant une population plus âgée sont davantage touchés : citons Desjardins, Montmagny, L’Amiante, et Bellechasse.
- L’augmentation des familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans a été plus importante en Chaudière-Appalaches (16,6 %) qu’au Québec (14,3 %) de 1991 à 1996 ; la Nouvelle-Beauce, Lotbinière et Les Chutes-de-la-Chaudière ont été davantage touchées par ce phénomène.
- Comme les familles monoparentales ont tendance à se concentrer dans les zones urbaines pour se rapprocher des services, ce sont les MRC Desjardins, Montmagny, Beauce-Sartigan, L’Amiante et Les Chutes-de-la-Chaudière qui en comptent la plus forte proportion.
- On observe une prépondérance des femmes parmi les personnes vivant sous le seuil de faible revenu et ce, dans toutes les MRC, avec une « pointe » dans Desjardins, L’Amiante et Montmagny, et dans tous les groupes d’âge, à l’exception des jeunes de moins de 18 ans.

- En 1996, les femmes seules de 25 à 34 ans de la région éprouvent proportionnellement plus de problèmes de pauvreté que les Québécoises de même condition.
- Les jeunes femmes de 18 à 24 ans et les femmes de 65 ans et plus qui vivent seules sont presque aussi nombreuses à être pauvres dans la région que dans l'ensemble du Québec.
- L'examen par territoire de MRC dénote des taux de femmes prestataires de l'assistance-emploi supérieurs à la moyenne régionale dans Montmagny, L'Islet, L'Amiante, Les Etchemins, Beauce-Sartigan et Desjardins.

Mesures proposées

- 23. Que les partenaires régionaux et locaux, dont le CRCD, la RRSSS, les CLD, ainsi que les directions régionales d'Emploi Québec et du ministère de la Solidarité sociale distinguent, non seulement les caractéristiques des femmes et des hommes, mais aussi leurs besoins et les interventions différenciées qui doivent en découler. Que ceci se traduise dans les analyses, planifications et plans d'action qu'ils produisent.**
- 24. Que la RRSSS, le CRCD, ainsi que les MRC et les municipalités suscitent et appuient le développement d'approches spécifiques, ainsi que de projets novateurs pour répondre aux besoins des femmes et des hommes seuls, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes sans soutien, en accordant une attention particulière aux conditions de vie en milieu rural.**

Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et contre la violence qu'elles subissent

Les données à notre disposition révèlent d'importants problèmes de santé mentale chez les personnes de la Chaudière-Appalaches. Or, notent des études, entre autres produites dans la région, l'expression des problèmes mentaux est significativement différente selon les sexes. Les manifestations extrêmes que prend la détresse psychologique chez les hommes et les garçons, son expression par des comportements plus dérangeants, « agressifs » pour eux-mêmes comme pour les autres, peuvent occulter la souffrance importante, quoique moins extériorisée, des femmes et des filles si on n'y prend garde.

En outre, différentes problématiques vécues par les femmes, les troubles mentaux, la toxicomanie, la violence, la pauvreté et l'isolement, sont susceptibles d'avoir

d'importants liens qui, à défaut d'être vérifiés et pris en compte, privent les intervenantes et intervenants de connaissances essentielles et empêchent l'adoption d'une approche intersectorielle et intégrée, sinon globale, susceptible d'améliorer la pertinence et l'efficacité des interventions et de mieux respecter les besoins des femmes.

Faits saillants

- Les niveaux de détresse psychologique des femmes et des hommes de la Chaudière-Appalaches s'apparentent à la moyenne québécoise et, comme ailleurs au Québec, on rencontre nettement plus de détresse psychologique chez les femmes que chez les hommes.
- La situation sur ce plan s'est détériorée entre 1987 et 1993 de façon plus marquée dans la région qu'au Québec, et ce, plus chez les femmes que chez les hommes, creusant davantage l'écart entre les sexes.
- Si, à l'instar du Québec, le groupe d'âge le plus touché par la détresse psychologique est celui des 15-24 ans, contrairement aux autres régions, en Chaudière-Appalaches ce phénomène est beaucoup plus répandu qu'ailleurs chez les personnes de 45-64 ans.
- Ce sont aussi ces deux groupes d'âge qui ont accusé la plus forte détérioration de leur santé mentale de 1987 à 1993.
- Les taux moyens régionaux d'hospitalisation pour troubles mentaux de la Chaudière-Appalaches sont plus élevés que ceux du Québec; l'écart est plus important chez les femmes que chez les hommes et nettement supérieur chez les 65-74 ans.
- Selon les données de 1996-1997, sur dix personnes hospitalisées à la suite d'un diagnostic de névrose, six étaient des femmes.
- La région de la Chaudière-Appalaches présente des taux standardisés significativement plus élevés que la moyenne régionale tant pour la mortalité par suicide que pour les hospitalisations découlant d'une tentative de suicide.
- Les femmes de la région meurent plus par suicide que la moyenne des Québécoises.
- Les femmes de la région connaissent un problème de surconsommation de psychotropes, d'autres médicaments ou d'alcool.
- Les travailleuses de la région disposent d'une plus faible autonomie décisionnelle que les hommes (58 % contre 47,6 %) et même un peu moins que la moyenne des Québécoises (57,3 %). Il s'agit d'un des facteurs qui peut hausser le niveau de détresse psychologique.
- Dans la Chaudière-Appalaches, au cours de l'année 1998, le taux des femmes de 12 ans et plus victimes d'actes violents s'élevait à 397 par 100 000, plaçant la région à

l'avant-dernier rang des régions administratives du Québec pour les actes violents signalés aux policiers.

- De ces actes, 44 % avaient été perpétrés en contexte conjugal (par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime), soit une proportion supérieure à la moyenne québécoise.
- Le taux de perpétration des actes de violence commis par des conjoints ou des ex-conjoints s'est accru de façon importante, et plus qu'ailleurs au Québec de 1989 à 1998.
- Néanmoins, les maisons d'hébergement n'ont pas obtenu d'augmentation de leur financement de base depuis plusieurs années.
- Les services de dépistage et d'intervention pour les femmes victimes d'agressions sexuelles sont inégalement accessibles sur le territoire; les ressources attribuées au CALACS de Saint-Georges et la grandeur de territoire ne lui permettant pas de s'acquitter de son mandat régional.
- Si la région s'est engagée dans le dépistage systématique de la violence conjugale puisque la majorité des CLSC de la région ont implanté un protocole à cet effet et une formation sur le sujet, il n'existe actuellement ni protocole en matière d'agressions sexuelles, ni formation pour soutenir l'implantation de la trousse médico-légale auprès des ressources du territoire.
- Selon une recherche conjointe du Réseau des groupes de femmes et de la RRSSS, les problèmes de santé mentale qui doivent être considérés comme des priorités pour la région sont les séquelles de la violence, les états dépressifs, le manque d'estime de soi, les difficultés d'adaptation et la toxicomanie.

Mesures proposées

- 25. Que la RRSSS considère les statistiques sur la santé mentale des femmes comme un cri d'alarme et, en conséquence, qu'elle intègre dans ses priorités d'action des mesures destinées à s'attaquer au problème.**
- 26. Que la RRSSS documente le lien entre la violence, la santé mentale et l'usage de substances psychotropes pour être en mesure de développer une intervention globale efficace auprès des femmes à problématiques multiples.**
- 27. Que la RRSSS s'assure que les services offerts en santé mentale par les établissements publics ou les organismes communautaires tiennent compte de la réalité particulière des femmes, que leur approche soit adaptée en conséquence et que des ressources soient accessibles sur tout le territoire.**
- 28. Que la RRSSS encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des**

- femmes, et notamment celles victimes de violence, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes féministes, dont les centres de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS soutienne leur action et développe des collaborations avec ces groupes.
29. Que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) se penchent, avec la collaboration des syndicats et des entreprises, sur les conséquences des conditions de travail sur la santé mentale des travailleuses et sur les correctifs qui pourraient être mis en place.
 30. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (victimes d'agressions sexuelles, âgées, jeunes, etc.) et des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants).
 31. Que lors de la sortie publique des orientations gouvernementales sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régions régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.
 32. Que la RRSSS suscite dès maintenant la collaboration des professionnels et des établissements de son territoire pour implanter des protocoles pour l'usage de la nouvelle trousse médico-légale.

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été, à bien des égards, fondamentales, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les femmes de la Chaudière-Appalaches ont beaucoup à apporter à la région comme en fait foi leur contribution économique, sociale, culturelle, communautaire et, quoique très progressivement, politique. Si nous nous sommes attardées à souligner les lacunes de leur insertion, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever. Nous n'avons cependant pas manqué de souligner au passage la présence d'une population plus jeune et de familles biparentales en proportion supérieure à la moyenne québécoise, la scolarité des filles de la région dorénavant plus avancée que celle des garçons et la présence d'entrepreneures dans des secteurs non traditionnels. De par leur travail salarié ou leur activité bénévole, au sein d'organismes publics ou communautaires, les femmes occupent aussi une place déterminante dans le développement social et culturel et, de ce fait, apportent une indispensable contribution à la qualité de vie régionale.

Par contre, rappelons que si la participation des femmes au marché du travail équivaut à celle de la moyenne des Québécoises et que le taux de chômage féminin régional est inférieur à ce qu'on retrouve ailleurs, cet avantage relatif est inégalement réparti entre les MRC et demeure surtout le fait des pôles urbains. Il subsiste aussi un important écart avec les hommes quant à la présence sur le marché du travail. Par ailleurs, l'intégration des femmes au travail ne se traduit pas par de bonnes conditions de travail, bien au contraire : elles travaillent plus souvent à temps partiel et ont des revenus inférieurs non seulement par rapport aux hommes de la région, mais même aux autres Québécoises. Nous avons aussi constaté des différences de revenus d'emploi substantielles entre les femmes des différentes MRC. Plus qu'ailleurs au Québec, les femmes sont concentrées dans les emplois traditionnellement féminins qui, bien qu'ayant souvent un grand apport à la vie régionale, semblent peu valorisés dans cette région qui se fait forte du dynamisme du secteur manufacturier. La situation est peu susceptible de changer puisque les filles continuent de se diriger vers des formations conduisant aux secteurs à concentration féminine et que la région a jusqu'à maintenant mobilisé peu de ressources pour appuyer la diversification des choix scolaires et professionnels.

Le manque de disponibilité ou l'inégale répartition de certains services sur le territoire risquent de pénaliser davantage les femmes qui en sont plus dépendantes pour des raisons

économiques, sociodémographiques ou culturelles, dont le partage des responsabilités familiales. Pensons à l'accès à la formation, aux services de garde, au logement social, aux services d'interruption volontaire de la grossesse et aux services des groupes communautaires, rendu d'autant plus complexe que le transport en commun est insuffisant ou inexistant. D'importants changements démographiques, déjà amorcés, ont aussi un impact plus grand chez les femmes et viennent aggraver le problème d'accessibilité aux ressources. Nous avons relevé le vieillissement de la population, l'augmentation des familles monoparentales et la multiplication des personnes vivant seules et pauvres.

L'état de santé mentale des femmes, et sa détérioration au cours des dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles, sont aussi préoccupants et méritent la plus grande attention, ainsi que des mesures appropriées. Et encore ne s'agit-il pas que d'intervenir, de façon compartimentée, sur les différents problèmes qui les frappent. Il importe notamment de vérifier le lien entre les troubles mentaux féminins et la toxicomanie, la violence, la pauvreté, l'isolement ou les piètres conditions de travail qui les affectent. Si une relation se confirme, on se doit d'adopter une approche globale et intersectorielle pour intervenir.

Enfin, on ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans accroître leur participation dans les lieux de pouvoir. Comme le souligne le *Programme d'action 2000-2003- L'égalité pour toutes les Québécoises* : « Plus les femmes deviendront partenaires et non seulement bénéficiaires du développement local et régional, plus la prise en compte des intérêts et des réalités différenciés des uns et des autres sera simplifiée puisque femmes et hommes devront d'un commun accord faire les choix qui façonnent leur milieu de vie, présideront à l'exploitation des ressources et orienteront les destinées collectives. »

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable.
3. Que les instances régionales et locales de la Chaudière-Appalaches adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'adaptation de leur action.
4. Que les partenaires régionaux, et notamment le CRCD et le ministère des Régions, conformément à leurs objectifs de revitalisation de certains milieux et d'amélioration générale de la qualité de vie dans la région, reconnaissent l'apport indispensable des femmes et des domaines d'activité où elles sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs d'avenir aux activités socioculturelles et sociosanitaires essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un traitement en conséquence dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent.
5. Que les planificateurs du développement (le CRCD, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps et les CLE) développent des liens systématiques afin d'améliorer l'information scolaire et professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les étudiantes bénéficient, le plus tôt possible dans leur parcours scolaire, d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente, en lien avec le marché du travail et les orientations de la région.
6. Que les directions régionales d'Emploi Québec et du ministère de la Solidarité sociale développent une collaboration avec la RRSSS pour mieux cerner la réalité des femmes défavorisées et être mieux en mesure de tenir compte de leurs limites économiques, familiales et psychologiques dans les mesures d'insertion sociale, de préparation à l'emploi ou d'accompagnement qu'elles conçoivent à leur intention. Qu'elles s'assurent de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et qu'elles contribuent à la consolidation et au développement des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services.
7. Que, pour soutenir les femmes adultes dans leur démarche éducative, le ministère de l'Éducation et Emploi Québec poursuivent avec célérité la démarche amorcée pour le

développement d'outils pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques.

8. Compte tenu de la sous-scolarisation des femmes adultes de la région, que la direction régionale d'Emploi Québec facilite l'accès à la formation de base en prenant en considération les besoins des « femmes sans chèque » et des travailleuses à faible revenu qui souhaiteraient se réorienter sur le plan professionnel. Qu'il prévoie à leur intention les mesures de soutien au revenu et d'accompagnement nécessaires.
9. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs prometteurs pour la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.
10. Que, lors de l'achat de formation dans des domaines traditionnellement masculins, les CLE réservent des places pour des candidatures féminines.
11. Que les centres locaux d'emploi, en collaboration avec le CRPMT et la direction régionale d'Emploi Québec, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates dans des formations menant à des emplois non traditionnels tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent. Qu'ils prévoient aussi des mesures de soutien pour favoriser le maintien en formation des femmes qui s'y engagent offert, selon le cas, par les groupes de femmes ou les CLE.
12. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des entreprises qui embauchent des candidates féminines afin que celles-ci soient mieux en mesure d'accueillir et de soutenir les recrues. Que, pour ce faire, ils travaillent en collaboration avec les syndicats et les groupes communautaires actifs sur cette question.
13. Que la direction régionale du ministère de l'Éducation se penche, avec les partenaires de son réseau, sur l'abandon scolaire et qu'elle prenne en considération les problèmes spécifiques des jeunes femmes, dont les mères adolescentes. À cet effet, qu'elle accroisse sa collaboration avec la RRSSS, les centres Jeunesse et les CLE pour que des mesures adaptées à la situation des décrocheuses soient disponibles.
14. Que le CRCD et les CLD, avec la collaboration du MRQ et des autres ministères concernés, ainsi que des groupes de femmes, suscitent et soutiennent la diversification des secteurs d'activité dans lesquels les femmes entrepreneures développent des projets d'entreprise.

15. Que le MRQ, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRCD et aux CLD, leur demande d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Que la direction régionale d'Emploi Québec adopte une démarche semblable avec les CLE.
16. Que le Conseil régional de concertation et de développement, avec la collaboration du ministère de l'Éducation et du Conseil régional des partenaires du marché du travail, se penche sur les moyens de mieux accorder aux priorités de développement de la région l'offre de formation professionnelle, collégiale et universitaire, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise. Qu'on envisage le recours aux nouvelles technologies de l'information pour ce faire.
17. Que le CRCD s'assure, avec la collaboration des organismes du milieu, dont les groupes de femmes et les syndicats, que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte des besoins des différentes parties du territoire et soient adaptés aux différents horaires de travail ou des programmes d'insertion socioprofessionnelle.
18. Que le CRCD, les MRC et les municipalités poursuivent leurs efforts, avec la collaboration des organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour l'élaboration de solutions novatrices en vue de répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
19. Que le CRCD s'efforce de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux en tenant compte des besoins particuliers des femmes seules de moins de 60 ans. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.
20. Que la RRSSS poursuive ses efforts pour être en mesure de respecter les orientations ministérielles en matière d'interruption volontaire des grossesses et de planification des naissances et que le MSSS consente les moyens nécessaires à leur concrétisation.
21. Compte tenu de l'apport essentiel de l'action des groupes communautaires dans le milieu et de la richesse de l'expertise en développement social qu'ils ont développée, que les instances régionales, et plus particulièrement le CRCD et la RRSSS, consacrent les ressources nécessaires pour consolider le financement des groupes existants et pour soutenir l'implantation de nouveaux groupes ou de points de service dans les zones moins bien desservies à ce chapitre, et ce en respectant le principe de l'autonomie de gestion du mouvement associatif.
22. Que, conformément à la cinquième orientation de la Politique en matière de condition féminine, les décideuses et les décideurs régionaux et locaux s'engagent dans la recherche de mécanismes pour accroître la représentation des femmes et pour mieux

tenir compte de leurs réalités dans les programmes et moyens d'action qu'ils développent.

23. Que les partenaires régionaux et locaux, dont le CRCD, la RRSSS, les CLD, ainsi que les directions régionales d'Emploi Québec et du ministère de la Solidarité sociale, distinguent, non seulement les caractéristiques des femmes et des hommes, mais aussi leurs besoins et les interventions différenciées qui doivent en découler. Que ceci se traduise dans les analyses, planifications et plans d'action qu'ils produisent.
24. Que la RRSSS, le CRCD, ainsi que les MRC et les municipalités suscitent et appuient le développement d'approches spécifiques, ainsi que de projets novateurs pour répondre aux besoins des femmes et des hommes seuls, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes sans soutien, en accordant une attention particulière aux conditions de vie en milieu rural.
25. Que la RRSSS considère les statistiques sur la santé mentale des femmes comme un cri d'alarme et, en conséquence, qu'elle intègre dans ses priorités d'action des mesures destinées à s'attaquer au problème.
26. Que la RRSSS documente le lien entre la violence, la santé mentale et l'usage de substances psychotropes pour être en mesure de développer une intervention globale efficace auprès des femmes à problématiques multiples.
27. Que la RRSSS s'assure que les services offerts en santé mentale par les établissements publics ou les organismes communautaires tiennent compte de la réalité particulière des femmes, que leur approche soit adaptée en conséquence et que des ressources soient accessibles sur tout le territoire.
28. Que la RRSSS encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des femmes, et notamment celles victimes de violence, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes féministes, dont les centres de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS soutienne leur action et développe des collaborations avec ces groupes.
29. Que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) se penchent, avec la collaboration des syndicats et des entreprises, sur les conséquences des conditions de travail sur la santé mentale des travailleuses et sur les correctifs qui pourraient être mis en place.
30. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables

(victimes d'agressions sexuelles, âgées, jeunes, etc.) et des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants).

31. Que lors de la sortie publique des orientations gouvernementales sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régions régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.
32. Que la RRSSS suscite dès maintenant la collaboration des professionnels et des établissements de son territoire pour implanter des protocoles pour l'usage de la nouvelle trousse médico-légale.

BIBLIOGRAPHIE

AFÉAS. *Virage...attention à l'impact !*

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Perspectives démographiques : Québec et régions 1991-2041 et MRC 1991-2016*, Québec, gouvernement du Québec, 1994.

CALACS CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Rapport annuel 1999-2000*.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE QUÉBEC INC. *Répertoire 1998-1999 des ressources bénévoles, régions de Québec (03) et Chaudière-Appalaches (12)*.

COLLOQUE SUR LA SANTÉ DES FEMMES (CHAUDIÈRE-APPALACHES). *Virage ambulatoire : Santé-vous concernées !* Allocution de Léa Cousineau, sous-ministre associée, chargée du Secrétariat à la condition féminine, Lévis, 4 octobre 1996.

COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE DANS LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie-Bois-Francs, novembre 1998.

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [recherche et rédaction : Sylvain Schetagne], Ottawa, 2000.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

CONSEIL DES AÎNÉS. *La réalité des aînés québécois*, Québec, gouvernement du Québec, Janvier 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait socio-économique des femmes de la Chaudière-Appalaches, région 12*, Québec, CSF, 1995.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Avis du Conseil sur la politique de soutien au développement local et régional*, Québec, CSF, Décembre 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], juin 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes du Québec*, mise à jour août 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Profil socioéconomique 2000 de la région Chaudière-Appalaches*, mars 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Mise à jour du plan stratégique de développement régional de Chaudière-Appalaches*, mai 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Le développement social et la lutte à la pauvreté en Chaudière-Appalaches. Plan d'action 2000-2005. Complément : état de situation*, Montmagny, juin 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES et CONSEIL RÉGIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Avis sur le volet régional de la politique active du marché du travail*, Avis présenté à la Ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et au Ministre du Développement des régions, Septembre 1996.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES et RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. Actes du forum sur le développement social et la lutte à la pauvreté - Chaudière-Appalaches, Mars 1998.

CYR, Lise, Sylvie DUMAS et Edith GUILBERT. *Grossesse à l'adolescence et interruption volontaire de grossesse. État de la situation et organisation des services de prévention, régions 03 et 12, 1994*, Beauport, Centre de santé publique, Février 1997.

DÉVELOPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA ET CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE L'AMIANTE. *La situation socioéconomique des femmes dans la MRC de L'Amiante*, rapport synthèse, avril 2000.

EMPLOI-QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Plan d'action régional 2000-2001*, mars 2000.

EMPLOI-QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Les particularités du territoire de Chaudière-Appalaches*, [rédaction : Suzanne Lefebvre], septembre 2000.

FÉDÉRATION DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC. *Femmes de terre- femmes de tête*, Longueuil, 2000.

FORTIN, Andrée. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill.

FRAPRU. *La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995*, janvier 2000.

GARANT, Louise, Mario BOLDUC. *L'aide par les proches : mythes et réalités*, MSSS, 1990.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Programme d'action 2000-2003 – L'égalité pour toutes les Québécoises*, Secrétariat à la condition féminine, 2000.

GUYON, Louise. *Derrière les apparences, Santé et conditions de vie des femmes*, MSSS, novembre 1996.

KILPATRICK, cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux Îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*.

LÉGARÉ, Marie-Hélène et Louise ST-CYR. *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, Chaire de développement et de relève de la PME, HEC, 2000.

LEGAULT FAUCHER, Monique. «Le travail sur le divan du Dr Serge Marquis», *Prévention au travail*, Institut de recherche en santé et sécurité au travail, automne 2000.

L'R DES CENTRES DE FEMMES. *Les centres de femmes : un réseau de lutte et d'intervention pour contrer toute forme de violence faite aux femmes*, septembre 2000.

MAISON DE NAISSANCES MIMOSA (LA). *Rapport annuel 1996-1997*, St-Romuald, 1997.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU BIOALIMENTAIRE. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 20 Mai 1998.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000. Rapport établi par le Québec à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes*, Québec, 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Relance au collégial 1996-1997*.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Situation des personnes diplômées de la formation professionnelle par secteur, par discipline et par sexe, au 31 mars 1998*.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe, automne 1998*, Système de recensement des clientèles universitaires.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ. *Bulletin régional sur le marché du travail, région de la Chaudière-Appalaches*, vol. 17, no 4, 1997, 25 p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Profil économique de la région de la Chaudière-Appalaches (12)*, 1996, Québec, 1996.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Coopératives du Québec – Données statistiques 1997*, Direction des coopératives. Adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/cooperatives>

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DIRECTION DES COOPÉRATIVES. *Coopératives du Québec. Données statistiques 1996*, Québec, gouvernement du Québec, 1998.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Portrait de la santé et du bien-être de la population de Chaudière-Appalaches, Volet santé mentale*, [recherche et rédaction : Annie Bourassa], 1996.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Écoute-moi quand je parle!* Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes, Québec, 1997.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Info-Centre, données sur les établissements sociosanitaires de la région 12*, 25 juin 1998.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Compilation du Programme d'exonération en aide domestique*, 25 mai 1999.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 1998*, Québec, 2000.

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide février 1999*, Système d'accès aux données ministérielles, mai 1999.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Plan de transport Chaudière-Appalaches-programme de travail*, Saint-Romuald, mai 2000.

MINISTÈRE DU REVENU. Compilation par le ministère de l'Industrie et du Commerce, 1999. Adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG>.

OFFICE DES SERVICES EN MATIÈRE DE GARDE. *Répartition régionale des services de garde*, Québec, 1996.

PELCHAT, Pierre, « Le taux de chômage le plus bas au Québec », *Le Soleil*, 26 février 2000, p. A-14.

PLURAM, CONSEIL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES, *Plan stratégique de développement régional*, 1995.

PLURAM, CONSEIL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Plan stratégique de développement régional*, septembre 1997.

POITRAS, M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Bulletin d'information*, [s.d.]

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Regards sur les personnes âgées de Chaudière-Appalaches*, 1994.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Et la santé ça va en Chaudière-Appalaches? Rapport régional de l'enquête sociale et de santé 1992-1993*, [rédaction : Lucie Roy], Janvier 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *La promotion et la prévention dans le domaine de la santé mentale : un virage encore à prendre*, Comité de travail dans le cadre du bilan du PROS en santé mentale, [rédaction : Lyne Jobin], septembre 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *État de la situation sur la pauvreté dans la région de la Chaudière-Appalaches*, 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Proposition d'organisation des services pour les personnes adultes*

souffrant de problèmes transitoires de santé mentale dans la région de Chaudière-Appalaches, Comité ad hoc de travail sur les troubles transitoires de santé mentale, [rédaction : Jean-Luc Parenteau], printemps 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *La pauvreté silencieuse : les conditions de vie des femmes âgées seules et pauvres de la Chaudière-Appalaches*, [recherche et rédaction : Simon Tremblay], 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Plan de consolidation 1999-2002*, février 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Services de santé, services sociaux et services communautaires en violence conjugale en Chaudière-Appalaches, bilan et recommandations*, [rédaction : Martine Couture], mai 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Portraits Jeunesse de la région de la Chaudière-Appalaches*, [recherche et rédaction : Andrée Fafard et autres], 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Évolution de la situation de la pauvreté en Chaudière-Appalaches*, [recherche et rédaction : Sylvie Veilleux], 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Le transport collectif en Chaudière-Appalaches*, [rédaction : Annie Bourassa], avril 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Portrait de la santé et du bien-être de la population de la Chaudière-Appalaches et de ses territoires de MRC. Volet sociodémographique et économique : évolution 1991-1996*, [recherche et rédaction : Sylvie Veilleux et Chantal Beaudet], mai 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Portrait de la santé et du bien-être de la population de la Chaudière-Appalaches. Volet adaptation sociale, volume 4 : La violence faite aux femmes*, [recherche et rédaction : Lucie Larose], juin 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Plan régional d'organisation des services en toxicomanie de la région de la Chaudière-Appalaches 2000-2003*, mai 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC. *Plan de consolidation 1999-2002*.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

RÉSEAU DES GROUPES DE FEMMES CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Cap sur la santé mentale des femmes en Chaudière-Appalaches : les problèmes et les besoins exprimés*, [recherche et rédaction : Diane Langlois et Lucie Larose], septembre 1999.

RÉSEAU DES GROUPES DE FEMMES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Assemblée générale annuelle 1999-2000*, Breakeyville, juin 2000.

ROCHON, Madeleine. *Répartition des IVG selon la région de dispensation et la région de résidence*, Québec, 1997, juin 1999.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *La place des femmes dans le développement des régions, 5^e orientation*, Québec, 1997.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme d'action 2000-2003 – L'égalité pour toutes les Québécoises*, Québec, 2000.

SECRÉTARIAT À LA FAMILLE, *Portrait statistique des familles, région de la Chaudière-Appalaches*, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

STATISTIQUE CANADA. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, données fournies par le Bureau de la statistique du Québec.